

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février à 20 h 00

Le Conseil municipal de la commune de La Haye-Fouassière dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Sèrvia, sous la présidence de Monsieur Vincent MAGRÉ, le Maire.

Date de convocation : le 9 février 2024, affichée à la porte de la mairie le 9 février 2024.

Présents : Vincent MAGRÉ, Vanessa PAGEOT, Élodie CAMIER, Jean-Marie MOREL, Aurélie ARQUIER, Jean-Yves ARTAUD, Séverine KUTER, Pierre NOBLET, Philippe ROUSSEAU, Patrick TESSIER, Patrice CHOIMET, Stéphanie VIOLIN, Serge LAFFONTAS, Élise LE BAIL, Amélie GOUTH, Vincent PÉRUSET, Agnès PARAGOT, Laurence CLÉMENCEAU, Isabelle CIVEL et Sabine AUDRAIN.

Absents excusés : Philippe FORMENTEL (pouvoir à Vincent MAGRÉ), Jean-Luc VIAUD (pouvoir à Jean-Yves ARTAUD), Jocelyne LANDRON, (pouvoir à Patrick TESSIER), Jean-Marie CAMIER, (pouvoir à Aurélie ARQUIER), Audrey VIDAL-BLANCHARD, (pouvoir à Patrice CHOIMET), Marion PESCHEUX (pouvoir à Elise LE BAIL) et Bruno TOUPET (pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU).

Nombre de Conseillers : 27 En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 27

■ **Désignation du secrétariat de séance**

Madame Élodie CAMIER assure le secrétariat de séance.

■ **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2024**

Vincent MAGRÉ : Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarques ? Nous considérons alors qu'il est adopté.

Approbation à l'unanimité.

■ **Délibération 01 – FINANCES
Débat d'orientations budgétaires 2024**

Rapporteur : Vincent MAGRÉ

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif,

afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) présente les principaux paramètres à prendre en compte pour anticiper des trajectoires budgétaires. C'est sur la base de ce document que peut avoir lieu le débat.

Il faut préciser que le Conseil municipal n'a, à ce stade, que l'obligation de débattre de ces éléments mais pas de valider des décisions relatives aux budgets ou aux finances. Ces décisions sont bien sûr actées au travers des délibérations et du vote des budgets prévus au Conseil municipal suivant (le 4 avril 2024).

Vincent MAGRÉ : Je vous en rappelle l'essentiel tout en essayant de faire bref, chers collègues, pour que nous puissions avoir un temps d'échanges. En effet, un débat d'orientations budgétaires, par définition, est un débat. Il s'agit donc de réfléchir à la fois sur la façon d'informer l'ensemble de la collectivité et des membres présents de l'état financier de la commune, de débattre des orientations dans le cadre des années à venir de ce qu'il convient d'appeler à la fois un PPF ou un PPI, soit un Plan Pluriannuel d'Investissement. Il s'agit également de préfigurer les priorités du BP 2024. Chacun le comprend, nous ne sommes pas dans une finalité de vote du budget, mais bien dans une analyse globale d'un budget qui sera, lui, voté dans les semaines qui viennent.

Le contexte général est évidemment un contexte que vous connaissez qui, dans la zone euro, reste globalement flottant, si je puis dire les choses ainsi. C'est-à-dire qu'il limite, d'une certaine manière, les prévisions et les certitudes. S'il est bien un mot qui peut qualifier ce moment, c'est « l'incertitude ». Nous y sommes depuis un certain temps d'ailleurs. Nous avons traversé les incertitudes liées au Covid. Nous avons ensuite traversé celles liées à l'inflation. Autrement dit, nous sommes globalement, depuis déjà de nombreuses années, dans une période où il est assez difficile, il faut bien l'admettre, de se projeter.

Nous avons, en termes de prévisions, une croissance relativement limitée. Nous sommes à 1,4 % de croissance attendue en 2024 et 2025. Nous sommes dans une période d'inflation qui elle, est en baisse en 2024, a priori, en tout cas dans les projections que nous connaissons, mais qui reste importante puisque nous serons encore à 2,6 % d'inflation en 2024. Elle était de 4,9 % en 2023.

Quelques chiffres pour illustrer globalement les collectivités. Je n'ai pas de slide à projeter à ce sujet, mais vous l'aviez dans le ROB. Simplement, je le réprécise rapidement. Nous avons une Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) en hausse sur l'ensemble des collectivités. Peut-être cela aura-t-il un impact sur la nôtre, soit 320 000 000 € prévus par l'État. Nous aurons des bases fiscales en baisse de près de 40 % par rapport aux bases fiscales de l'année dernière. Nous connaissions des bases à 7 %, nous sommes aujourd'hui à 3,9 % prévus, soit une baisse à nouveau programmée ensuite en 2025 et 2026. Le Fonds vert est en progression pour les dépenses d'investissement fléchées sur la performance environnementale. Il est utile de le rappeler.

Évidemment, ces chiffres appellent une double lecture, ce qui est parfois contradictoire. Soit on se réjouit du fait que l'État continue de soutenir les collectivités (augmentation de la DGF et du Fonds vert ; Ou bien, on peut avoir une lecture plus pessimiste qui consiste à penser qu'en réalité, l'accompagnement de l'État aux collectivités reste un accompagnement assez insuffisant pour faire face à la bifurcation écologique qui est évidemment nécessaire. Nous l'évoquons tout à l'heure dans le cadre de l'Atlas, pour faire face aux difficultés que rencontrent les collectivités et qui ont sans doute besoin d'un soutien de l'État plus important.

Je pense notamment que, fort heureusement dans nos prévisions, nous ne sommes pas impactés, mais vous avez lu dans la presse comme moi que les collectivités font face à de grandes difficultés concernant les assurances. En effet, sur un certain nombre de volets assuranciers, certaines collectivités subissent des augmentations de 240 % de leur contrat d'assurance, par exemple sur la flotte des véhicules ou sur un certain nombre de bâtiments. Certaines collectivités, je crois que cela faisait la une de Ouest France il y a une semaine ou deux, soit 10 %, ne sont plus capables aujourd'hui d'assumer leur politique assurancière. Ce qui, évidemment, devrait alerter l'État sur la nécessité de venir soutenir davantage les collectivités.

Autrement dit, nous sommes face à des défis importants et, me semble-t-il, peut-être aurons-nous l'occasion d'en discuter, les moyens dont nous disposons sont en réalité insuffisants.

Nous sommes dans une situation locale qui, quant à elle, pour faire simple et pour nous en tenir à un contexte général, n'a pas changé depuis l'année dernière et ne changera probablement pas dans les années qui viennent. Nous sommes dans une commune à haute qualité de services avec de nombreux équipements, de nombreux services proposés à tous les âges. Ils sont assurés dans l'ensemble, en régie, c'est-à-dire par nos propres agents. Nous sommes une commune à la démographie dynamique en 2024, et dans les prospectives 2025, 2026 et au-delà. Cela est dû bien sûr à la ZAC de la Sèvre, soit ce qu'il est commun aujourd'hui d'appeler « Les Terrasses de Sèvre », et le programme d'habitations en centre-bourg qui sera en lien avec le plan-guide dans la réhabilitation du Bois-Geffray ou de l'îlot Saint-Antoine. Cette année, notre situation financière offre des ratios globalement satisfaisants, néanmoins avec des points de vigilance dont il faudra sans doute que nous parlions.

Je fais quelques remarques concernant le bilan 2023. Il me semble que nous pouvons dire, sans être dans un satisfecit général, que ce bilan 2023 est bon et que nous avons amélioré les ratios. Vous avez par exemple un premier résultat satisfaisant qui consiste à noter qu'en fonctionnement, nous avons su dégager une épargne brute conséquente, c'est-à-dire un delta entre les dépenses et les recettes qui représente une épargne brute de 1 000 000 €, avec une augmentation des recettes et une diminution substantielle des dépenses de fonctionnement.

Le deuxième point de satisfaction porte sur la maîtrise des dépenses dans un contexte qui pourtant est difficile. Je le disais tout à l'heure, ce contexte inflationniste suppose de fait que nous ayons tendance à avoir des dépenses qui augmentent, tel que vous le vivez dans votre propre vie familiale, dans votre propre foyer où, globalement, pour le dire simplement, tout augmente. Dans ce contexte, nous avons su dépenser moins, à la fois dans le cadre du chapitre 0, soit les charges à caractère général. Ces dernières ont en effet baissé de 6 % entre le BP 2023 et le CA 2023, c'est-à-dire ce que nous avions prévu et ce que nous avons réalisé de fait. Et puis, quand on parle de maîtrise de dépenses, vous voyez les deux plus gros postes, soit le chapitre 0 et les dépenses à caractère général, et les charges liées aux salaires. Cela reflète là aussi dans le chapitre 012 une masse salariale tout à fait maîtrisée cette année, avec des dépenses de personnel également en diminution de presque 6 % entre le prévisionnel 2023 et le réalisé 2023. Or, le chapitre 012 a connu une hausse constante. En réalité, j'ai moi-même travaillé ce DOB et repris les DOB précédents en remontant jusqu'à 2014. Je pourrais de ce point de vue-là, vous dire pas mal de choses sur le DOB 2016 ou le DOB 2018 si cela vous intéresse. En tout cas, dès les années 2014, 2015, 2016 et 2017, notamment avec l'ouverture de la Maison de l'Enfance, nous étions sur des progressions assez importantes de la masse salariale. Cette année, nous avons maîtrisé cette augmentation.

Concernant l'investissement, nous avons là aussi un chiffre dont nous pouvons, me semble-t-il, nous satisfaire. Il s'agit du taux de réalisation des investissements. Nous avions prévu au BP 2023, 1 568 000 €, vous avez le chiffre sous les yeux et nous avons réalisé près de 1 000 000 € et engagé déjà 357 000 €. Autrement dit, le réalisé engagé, puisque c'est bien l'engagement qui est acté, représente 85 % du taux de réalisation, ce qui est un taux satisfaisant. Si toutes les collectivités arrivaient à ce pourcentage, je pense que nous pourrions globalement nous en satisfaire. Donc, un investissement satisfaisant.

Enfin, plus généralement, des ratios qui permettent de regarder l'avenir avec confiance. Pardon, je suis allé un peu vite. On peut peut-être détailler un peu la totalité du tableau des investissements, mais je pense que vous aurez sans doute des questions sur ce point. C'est pourquoi je ne me suis pas éternisé. Je suis resté sur ce grand chiffre de 1 500 000 € et d'1 300 000 € réalisés. Mais vous voyez bien, par exemple, la déconstruction du Bois-Geffray autour de 200 000 €, 190 000 € prévus au BP, réalisés en réalité 250 000 €. Concernant la voirie, 290 000 € prévus et engagés au BP, réalisés 257 000 €. Je pense que les habitants ont bien vu en effet l'effort important sur ce dossier.

On reviendra sur la question des investissements ensuite. Je passe aux ratios. Il me semble qu'à ce sujet, on peut s'en tenir à quelques remarques. Je vous évoquais tout à l'heure l'épargne brute, soit 1 000 000 € d'épargne brute. Cela nous amène à environ 670 000 € d'épargne nette. Vous connaissez tous la différence entre l'épargne brute et l'épargne nette. Je ne vous fais pas l'affront de vous faire une leçon

sur ce point. En tout cas, c'est probablement la meilleure épargne nette depuis bien longtemps. En effet, nous sommes là sur un tableau remonté jusqu'à 2017 où vous aviez une épargne nette à un peu plus de 120 ou 130 000 €. Ici, nous avons consolidé une épargne nette importante. Toutefois, je le dis avec un peu de modestie, il est très difficile de stabiliser une épargne nette. Il nous faudra envisager ce point-là dans nos projections. J'y reviendrai. Donc, la meilleure épargne nette qu'on ait pu établir depuis bien longtemps.

Le deuxième chiffre intéressant et important porte sur le fonds de roulement que nous avons effectivement réussi à sécuriser à 2 400 000 €. Vous le voyez, ce fonds de roulement est en fait une réserve qui permet de couvrir l'ensemble des dépenses et qui constitue, pour nous en tout cas, une somme dans laquelle nous allons pouvoir puiser pour financer les dépenses d'équipement dans les années qui viennent, si nous avons besoin de le faire. Cela reste une réserve importante dont nous pouvons considérer là aussi qu'il s'agit d'un ratio intéressant.

Le troisième ratio est celui de la trésorerie. Nous avons aujourd'hui une trésorerie à 1 700 000 € au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de la somme dont nous disposons dans nos caisses à un moment donné, c'est-à-dire au début de l'année, pour pouvoir subvenir aux nécessités, au fonctionnement des services au quotidien. Là aussi, vous avez constaté l'évolution de la trésorerie depuis 2020. Ce chiffre n'est pas négligeable. Il est à souligner dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires.

Enfin, arrêtons-nous quelques instants sur la question de la dette. L'encours de la dette aujourd'hui s'élève à 4 400 000 € au 1^{er} janvier 2024. Cela représente 922 € par habitant. C'est une somme assez importante. Nous sommes toutefois dans une annuité de remboursement à 450 000 €, capital et intérêts. Ce qui fait que progressivement, nous amenons la commune à se désendetter pour arriver cette année, à une capacité de désendettement qui est de quatre années et demie. C'est là aussi un chiffre satisfaisant qui dépend de notre épargne brute puisque c'est bien cette dernière qui définit notre capacité de désendettement annuel. Nous avons ainsi une épargne brute moins importante l'année dernière avec davantage d'années de remboursement. Ramenée à quatre années et demie de remboursement, cette année est globalement satisfaisante. Ces éléments permettent globalement de considérer que notre situation financière est, à ce stade, satisfaisante avec des ratios consolidés. Cela nous permet d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

Les perspectives. Elles permettent de clarifier les choses et donner au débat une dimension davantage de prospective que de rétrospective sur l'année 2023. Nous maintenons un certain nombre d'objectifs sur les trois exercices budgétaires du mandat, 2024, 2025 et 2026. Ces objectifs sont simples. Il s'agit de stabiliser notre capacité d'autofinancement, ce que j'appelais tout à l'heure « l'épargne nette ». L'objectif en fait, est de trouver une logique de stabilisation, de maintenir un niveau d'investissement pour répondre aux besoins de la collectivité et de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant la capacité de désendettement. Ce sont en réalité des objectifs assez classiques que partagent les collectivités, pour l'essentiel.

Rentrons un peu dans le détail, si vous le voulez bien. Concernant la stabilisation de la CAF (capacité d'autofinancement), les objectifs que nous nous donnons sont les suivants : il s'agit, je vous le disais, de tenter de stabiliser notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire de produire une épargne nette entre 450 000 et 500 000 € globalement. C'est-à-dire autour de 10 % du budget de fonctionnement. C'est l'objectif que nous nous donnons pour éviter les logiques de yoyo que vous constatez dans les années précédentes. Car honnêtement, passer de 120 000 € en 2017 à 410 000 € en 2018, puis se stabiliser avant de baisser à nouveau, de remonter avant de baisser et remonter encore, c'est quelque chose qui n'est pas satisfaisant car en ne stabilisant pas notre CAF, nous ne voyons pas les potentialités d'investissement des années à venir. En tout cas, nous n'arrivons pas à maîtriser les financements des investissements. Donc, objectif de stabilisation de la CAF autour de 450 000 à 500 000 € pour éviter les oscillations constantes.

Le deuxième objectif, je le disais, est de maintenir un bon niveau d'investissement. Vous avez sous les yeux et vous avez eu l'occasion d'en prendre note dans le cadre du rapport, l'ensemble des grandes lignes

du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Évidemment, les chiffres sont à consolider. Nous ne sommes encore que dans le cadre d'un PPI pour l'année 2024, pour l'année 2025 et pour l'année 2026. Ce que vous pouvez voir, c'est que chaque année, globalement, on est autour d'1 300 000 à 1 400 000 € d'investissement, ce que je vous disais tout à l'heure. On dégage 450 000 à 500 000 € de CAF et on produit 1 300 000 à 1 400 000 € d'investissements annuels financés pour l'essentiel :

- Par les excédents d'investissement annuels, donc l'épargne nette. Si vous avez 450 000 € d'épargne nette, vous épargnez 1 200 000 € à 1 400 000 € sur l'ensemble des trois exercices.
- Par les excédents d'investissement. Vous savez que chaque année nous votons un budget d'investissement en suréquilibre avec des excédents d'investissement.
- Par les subventions. On peut estimer que l'on aura une baisse régulière des subventions. C'est vrai pour beaucoup de collectivités. Les aides du Fonds vert, je le disais tout à l'heure, sont des aides importantes mais en réalité sur l'ensemble des projets les subventions et les accompagnements de l'État, notamment en DETR en DESIL ou en Fonds vert, sont de moins en moins importants. On peut donc miser sur 20 % de notre programme d'investissement sur des subventions de l'État, peut-être autour de 800 000 € sur l'ensemble de l'exercice.
- Et le fonds de roulement dont je parlais tout à l'heure.

Voilà les éléments de financement de nos investissements.

Enfin, je finis sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous avez là, la répartition pour 2024 des 1 300 000 € d'investissement, répartis comme suit : on continue, dans le cadre de notre travail autour de la voirie et du cadré-de vie, d'investir sur la voirie liaisons douces. Nous avons cette année un point d'attention particulier sur les équipements. En effet, nous engageons à la fois une réflexion sur les travaux qui vont commencer cet été sur la bibliothèque et un travail d'étude autour de la rénovation de la mairie et de la salle au Moulin des Landes. Nous sommes donc déjà dans une projection d'équipements nouveaux : aménagements urbains, matériel. Nous rentrerons dans le détail si nécessaire.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est le troisième objectif, vous vous en souvenez. Maîtrise des dépenses via, à la fois la maîtrise des charges à caractère général, le 011 et maîtrise du 012. Aujourd'hui la masse salariale représente quelque chose comme 3 000 000 € sur l'ensemble du budget qui est de 5 500 000 €. Ce qui représente environ 62 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. L'est l'enjeu principal pour les années à venir : maîtriser les dépenses liées aux salaires des agents en essayant toutefois de répondre à un objectif d'une commune comme la nôtre, c'est-à-dire de continuer à porter des services de qualité et d'engager les transitions et les investissements nécessaires. Pour cela, il faut évidemment des agents afin de mettre en œuvre l'ensemble des investissements et l'ensemble du travail et dans de bonnes conditions. Nous travaillons donc actuellement sur de meilleurs outils, de meilleurs process de travail pour améliorer le travail sans être tout à fait dans une logique d'inflation de la masse salariale.

Le quatrième objectif consiste à améliorer la capacité de désendettement et la réduction du stock de dette. Je vous le disais tout à l'heure, nous sommes dans une projection de quatre et demie à cinq années de désendettement, avec une réduction progressive du stock de dette. Nous sommes aujourd'hui à 4 400 000 € de stock de dette. Chaque année nous réduisons la dette de 450 000 €. Aussi, vous voyez, dans trois ans, nous aurons 1 200 000 € de stock en moins. On sera donc autour de 3 000 000 à 3 200 000 € de stock. Ce sera l'équivalent de l'année 2016, soit 3 200 000 € de stock de dette, étant entendu que l'essentiel de la dette est d'abord lié à l'emprunt qu'il a fallu contracter pour payer l'investissement de la Maison de l'Enfance. Nous étions en 2018. C'était notre premier emprunt. Le deuxième a eu lieu en 2021 pour payer le Pôle Enfance qui a augmenté le stock de dette autour de 5 000 000 €. Mais c'était prévu. Je relisais avec attention et délectation le DOB 2020 qui avait été voté en décembre par l'équipe précédente. Il faisait tout à fait état de la nécessité d'un emprunt et donc d'un stock de dette autour de 5 000 000 € en 2021-2022. Ce qui est arrivé puisqu'il a fallu que nous empruntions pour pouvoir financer ce Pôle Enfance. Nous travaillons donc au désendettement progressif de la commune. Et vous le savez, nous nous sommes engagés à ne pas contracter d'emprunt pour les investissements des trois prochaines années.

Un point sur la fiscalité et je m'arrête là. Nous sommes toujours dans une zone « moyenne moins », si je puis dire, par rapport aux moyennes nationales et départementales concernant l'effort fiscal. Autrement

dit, notre commune est toujours inférieure à l'effort fiscal, au taux moyen des communes en France et au taux des communes de la strate sur l'ensemble des taxes foncières bâties et des taxes foncières non-bâties. Vous avez les chiffres sous les yeux. Le taux de la commune s'élève à 37,28 %. Concernant la taxe du bâti nous étions au taux des communes de la strate à 37,76 % en 2022. On était à N-1. On peut donc imaginer qu'à N+1, c'est-à-dire en 2023 (nous n'avons pas encore les chiffres consolidés) le taux des communes de la strate était évidemment beaucoup plus que 37,76 %.

Nous sommes donc en-dessous de la moyenne nationale et départementale. Il s'agit toutefois de travailler à des hypothèses de fiscalité pour 2024. Nous savons que les bases seront augmentées de 3,9 %. Ce qui constituera pour nous un apport de 90 000 € par rapport au BP 2023. Vous avez ici le produit fiscal attendu de la fiscalité 2024, soit 2 280 000 € sur l'ensemble des taxes. À discuter évidemment, puisque dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, les choses ne sont pas figées mais bien objets de discussion. Les propositions qui vous sont faites sont des propositions d'augmentation du taux de fiscalité de 1 %, 1,5 %, 2 %. Voilà trois hypothèses possibles à discuter, étant entendu qu'il s'agit, par cette proposition, à la fois de coller à la réalité de l'inflation 2023-2024, c'est-à-dire, globalement d'assurer des recettes correspondant aux logiques inflationnistes et évidemment de financer les services. Ceci, dans une logique qui est toujours la même depuis deux ou trois ans, soit une logique d'alignement sur la fiscalité des communes de même strate. Voilà l'idée globalement.

Concernant le budget de la ZAC, je crois que vous avez un tableau sur lequel nous pouvons revenir dans le cadre du débat. À noter que les premières commercialisations laissent espérer des recettes en 2024. Le train des dépenses continue évidemment, puisque des travaux importants notamment en 2023 ont eu lieu. Ce tableau en fait état.

Je précise, je le dis maintenant puisque je parle du budget de la ZAC de la Sèvre, que j'ai demandé aux services de prendre attache auprès des partenaires de la ZAC pour convoquer un COPIL assez rapidement maintenant. L'objectif est de faire un point global, dans les semaines qui viennent, sur l'évolution des projets portés dans le cadre de la ZAC, concernant à la fois la commercialisation des lots libres et des petites parcelles, et puis les problématiques que nous rencontrons dans le cadre des ilots collectifs, à la fois dans la dimension du logement social et dans les ilots d'accès libre. Voilà concernant le budget ZAC.

Pour conclure, l'idée est en fait assez simple. Je pense que vous la partagez tous ici présents. Il s'agit de chercher à produire un budget qui nous permette à la fois de porter annuellement des investissements pour les habitantes et les habitants du territoire, tout en maîtrisant les dépenses. Je l'ai dit, c'est un enjeu qui n'est pas si facile que ça à réaliser puisqu'il s'agit de trouver l'équilibre entre les besoins qualifiés de nouveaux services et en même temps, de maîtriser les dépenses. Ceci, sans aucun emprunt prévu, évidemment, et tout en stabilisant notre capacité d'investissement à partir de l'autofinancement que nous pourrons porter dans le cadre de la section de fonctionnement. Voilà l'enjeu.

Je m'arrête là. J'ai dû parler pendant un quart d'heure, vingt minutes. C'est bien assez. Vous avez là une présentation exhaustive et un rapport qui vous a été envoyé (il doit faire 19 pages), avec des données plus précises, sans aucun doute. Le débat d'orientations budgétaires est sur les grandes lignes. Il est sur les grandes orientations. Nous sommes évidemment là pour répondre aux questions ou pour échanger en général sur les remarques que vous pourriez porter.

Y a-t-il, sur cette présentation, des questions ou des remarques dont vous souhaiteriez faire part à la collectivité et aux élus présents ? Agnès PARAGOT.

Agnès PARAGOT : Puisqu'il s'agit d'un débat, c'est bien de débattre un peu. J'ai noté dans ta présentation, Vincent, à de nombreuses reprises, le mot « satisfait » ou « satisfaisant ». Oui, vous êtes satisfaits de ce que vous présentez, du bilan, de l'avenir. Moi, je me dis que quand on note, et ce n'est pas à l'enseignant que je vais l'apprendre, que c'est « satisfaisant », cela signifie qu'on peut peut-être mieux faire. Ce n'est pas forcément l'idéal.

J'ai bien noté les nombreux efforts sur le fonctionnement. C'est certain. Je sais que la maîtrise de l'énergie était au rendez-vous. Beaucoup de travail a été réalisé pour que les salles soient utilisées judicieusement. Ça fonctionne mieux. Je trouve cela tout à fait bien. Cela va vraiment dans le bon sens.

J'ai peur que l'on ait fait des économies sur le fonctionnement et notamment sur la ligne 012 concernant le personnel, et peut-être aussi sur le travail envers les usagers. Je pense que le service public est un service dont les agents sont dévoués au public et sur lequel il ne faut pas trop rogner. Or, j'ai quand même l'impression qu'on a un peu rogné sur le personnel. Ce qui me fait dire cela, (parce que je ne suis pas à l'intérieur), c'est que lors de la commission Finances, j'ai vu que nous avons une augmentation extrêmement importante de remboursements d'arrêt maladie. Je m'explique car j'ai fait une petite rétrospective dans les budgets. Moi aussi je regarde un peu en arrière parfois. En 2021 étaient provisionnés en recettes, forcément, 75 000 € et sont arrivés 66 648 € de remboursements d'arrêt maladie. Ce qui, somme toute, était bien réglé. En 2022, 72 000 € et là, nous sommes passés à 87 738 € de remboursements d'arrêt maladie. En 2023, cela m'inquiète énormément, nous sommes passés d'une provision de recettes de 75 300 € à 129 000 €. Je trouve que nous avons là un petit sujet. C'est vrai qu'on peut réduire les dépenses de fonctionnement. Il est intéressant de trouver des réductions de dépense dans de nombreuses lignes sur le fonctionnement, je suis tout à fait d'accord. Mais je donne un peu l'alerte sur cette ligne. J'attends aussi de recevoir le rapport social de la ville pour voir un peu ce qu'il en est.

Voilà les points au sujet du fonctionnement.

Concernant l'investissement, j'avais noté aussi plusieurs choses. En jetant là encore un coup d'œil dans le rétroviseur, j'ai noté qu'en 2021 vous aviez vraiment bien progressé puisque le budget prévisionnel annonçait un peu plus de 4 500 000 € d'investissement. C'était énorme. Finalement, on arrive à 35 %. Dire que vous êtes à 85 %, c'est déjà un peu plus raisonnable. En définitive, vous aviez fait 1 600 000 € d'investissement. C'était un premier budget. On s'était « enflammé » sans doute sur les dépenses d'investissement. Bien sûr, on n'avait pas pu réaliser parce que c'était impossible financièrement et aussi parce que, physiquement, en termes de charge de travail, ce n'était pas non plus tenable.

Il y a quand même quelques lignes qui me gênent un peu. Sur l'accessibilité, par exemple, il ne s'est rien passé en 2023. Je trouve que ce n'est pas normal. Et sur le DOB 2024 vous inscrivez 10 000 € sur l'accessibilité. Je trouve que c'est peu. Avec notre plan DAB, c'est vraiment très peu.

L'aménagement du bourg concernait forcément les études. Là, vous inscrivez 50 000 €. Bon, d'accord.

Sur l'entretien des bâtiments, c'est pareil. Je trouve que c'est peu. En trois ans, n'ont été réalisés que 50 000 € de travaux sur les bâtiments. En investissements, on est d'accord, pas en régie. Là, on met 25 000 € cette année.

L'éclairage public me semble aussi un peu juste. Si je regarde dans le rétroviseur, en 2021 on était à 42 000 € espérés, on a fait 6 000 € d'investissement. En 2022, on était à 34 000 € espérés, on a fait 7 000 € engagés. En 2023, on était aussi à 35 000 € prévus, on a fait 7 700 €. Et là, on met 50 000 €. J'attends de voir. Ce sera peut-être 8 000 €. On aura alors augmenté un peu sur l'éclairage public. Les ambitions existent tous les ans, mais finalement les réalisations sont parfois un peu légères voire même très légères.

Concernant l'informatique, ça s'envole. L'explication est peut-être bonne quand vous dites que vous créez des outils pour permettre plus de facilité au personnel pour organiser son travail et répondre à la demande du service public. Tant mieux. Mais c'est vrai que ce sont quand même des grosses sommes. Il est bien plus dépensé en informatique qu'en entretien des bâtiments. Cela m'étonne toujours.

Quant au pôle culturel, je dis « enfin ! Enfin, il va se passer quelque chose pour la bibliothèque ! » J'espère que ce sera cette fois la bonne année. Nous avons déjà annoncé la bonne année l'an passé en termes de déménagement, d'acquisition de mobilier, et elle n'est pas arrivée. Aussi, j'attends de voir. Cette année qui devait être l'année du déménagement n'a pas eu lieu.

J'ai fait un peu le tour. Je me réjouis que la zone de loisirs du Moulin des Landes commence à progresser aussi et qu'on commence à investir du budget pour une salle. On ne sait pas si ce sera une salle sportive ou une salle polyvalente, mais ce sera la salle que le comité sortira de ses réflexions.

Je suis désolée, c'était peut-être un peu long et un peu fastidieux, mais j'avais à cœur de pointer des choses qui me dérangent.

Ah oui, je voulais aussi parler des 85 % des objectifs d'investissement réalisés. 85 % c'est l'addition de tous les pourcentages de tout ce qui a été réalisé pour chaque ligne. Sachant qu'il y a aussi de toutes petites lignes comme la culture-animation, qui a fait 136 %. Très bien ! Mais la somme reste minime. Le centre-bourg a fait 132 % sur des sommes conséquentes. L'école du Petit Prince a fait 140 %. Mais faire une moyenne en disant qu'on a réalisé 85 %, pour moi ça ne veut rien dire. Ce sont 85 %, soit une addition des pourcentages de toutes les lignes. C'est ce que je voulais dire. Par rapport aux 35 % de 2021 remarquez, c'est déjà par mal.

Concernant la fiscalité par contre, j'ai des chiffres, parce que je ne suis pas restée sur les données généralistes nationales qui ne veulent rien dire, sur les strates. Je l'avais déjà dit l'année dernière de la même façon. Pour moi, les strates ne veulent rien dire. Je suis donc allée chercher les chiffres 2023 de la communauté de communes et des communes qui nous ressemblent en termes de taille, soit de 3 200 à 7 000 habitants pour Clisson. En fait, je vous annonce que nous sommes au-dessus de la moyenne car la moyenne est 34,57 % sur les taxes de foncier bâti. Je n'ai pas fait les autres. Nous, nous sommes à 37,28 %. Il n'y en a qu'un qui est au-dessus de nous, c'est Haute-Goulaine, avec 37,79 %. Nous n'avons donc pas besoin de nous glorifier sur notre taux de fiscalité parce qu'en réalité, par rapport à l'Agglomération, nous ne sommes vraiment pas bons. Nous sommes au-dessus.

Voilà pour mes réflexions. Je ne sais pas si d'autres ont des choses à dire. J'espère qu'il y aura de l'ambition parce qu'annoncer qu'on n'emprunte rien, pour moi cela reflète un manque d'ambition. J'espère qu'il y en aura quand même un peu dans ce budget qui sera présenté l'année prochaine sans doute. Merci.

Vincent MAGRÉ : Merci pour ces remarques. Je fais juste deux ou trois réflexions pour te répondre rapidement. Je laisserai les collègues qui auront sans doute aussi quelques remarques à faire. J'aime beaucoup l'exercice du débat d'orientations budgétaires parce que je trouve que les interventions des uns ou des autres sont souvent succulentes. Là, en l'occurrence, je trouve que la manière dont tu intervies est, sur un certain nombre de points, très discutable.

D'abord, je me réjouis que tu intervies. Dans le cadre d'un DOB communal, puisque tu as connu comme moi, quatre DOB à l'échelle de l'Agglomération qui gère des compétences énormes pour le territoire, jamais tu n'intervies. C'est assez étonnant d'ailleurs de ta part de voir qu'en effet, alors qu'il est question de gros budgets, de grosses logiques d'investissement, sur de grosses problématiques de fonctionnement, tu n'as rien à dire. Strictement rien à dire, dans les interventions de l'Agglomération, on est quelques-uns à intervenir, je n'ai jamais entendu le son de ta voix, ni sur le DOB, ni sur grand-chose en général. Donc c'est plutôt bien que tu intervies dans les débats que nous menons dans le cadre communal puisque cela témoigne qu'en effet, tu as quelques soucis de la commune. Mais nul n'en doutait évidemment.

En tout cas, je vais te répondre sur deux points. Le premier point, c'est que concernant le chapitre 012, je suis assez étonné. Tu évoques qu'il faut sans doute se soucier en effet des conditions de travail des agents, peut-être recruter davantage. J'entends cela en tout cas dans ton intervention. Tu dis que quand même, nous serrons trop la vis au chapitre 012. Il va falloir recruter. J'espère donc que tu seras satisfaite du budget que nous allons proposer dans les semaines qui viennent car pour le coup, nous allons recruter davantage, avec une augmentation du 012 assez substantielle. J'espère que tu ne feras pas l'intervention inverse en disant qu'on déploie là un risque majeur pour les finances de la commune. J'imagine en tout cas qu'en toute cohérence, tu pourras considérer que tu reconnais nos recrutements comme étant pertinents et que tu pourras voter dans notre sens.

Concernant le rapport social, tu l'évoques, je suis sensible comme toi, à la remarque que tu fais et à la problématique des arrêts, en effet. Il nous faudra regarder cela précisément. Ce n'est pas dans le prochain rapport social que tu auras les éléments, mais dans le rapport social qui sera évoqué au CST d'une part et éventuellement, au Conseil municipal, c'est le rapport social de 2022. En réalité, les chiffres sont toujours à N-1. Aussi, le Centre de gestion renvoie son rapport et nous l'avons reçu il y a seulement quelques jours. Il nous faudra évidemment en faire une analyse et on ne manquera pas de revenir vers vous pour l'évoquer.

Je termine juste sur la question de l'investissement. Ce qui est succulent, c'est quand tu dis : « enfin la bibliothèque ! ». Alors là, venant de quelqu'un qui a renoncé il y a quelques années ... (...) Si, tu as renoncé. En tout cas, tu es restée dans une équipe qui a renoncé. (...) Oui, mais n'empêche que tu portes la responsabilité du renoncement, Agnès. Aussi venant de la part de quelqu'un qui s'était engagée auprès de la population pour offrir une médiathèque et qui est sortie en 2020 sans avoir rien fait, nous taquiner sur la question de la bibliothèque, pardon, mais c'est magnifique ! C'est une intervention sublime ! Celle-ci, tu aurais pu, si tu avais été un tant soit peu cohérente, tu aurais pu t'en passer. Elle n'était pas absolument nécessaire.

Concernant les 85 %, tu te trompes. Les 85 % ne sont pas la somme des petits pourcentages, etc. Les 85 % sont juste la différence entre le BP et le chiffre de 1 500 000 €, le réalisé et l'engagé qui est à 1 337 000 €. Donc les 1 337 000 € sont 85 % de 1 568 000 €. Ce n'est pas une histoire de petites sommes de 140 % ou je ne sais quoi. 85 % représentent le réalisé total des investissements engagés par rapport au BP. Il n'y a donc pas de discussion sur ce point. C'est une mauvaise lecture de ta part sur la question des chiffres concernant l'investissement.

Je m'arrête là. Sans doute les collègues ont-ils d'autres éléments d'intervention et évidemment, vous en avez probablement d'autres aussi. J'ai deux demandes. Jean-Marie avait ouvert son micro d'abord et Jean-Yves.

Jean-Marie MOREL : Juste quand même pour la petite histoire. Je ne savais pas que tu ferais cette intervention ni surtout que tu parlerais de la bibliothèque. En rangeant mes papiers cet après-midi, je suis tombé sur le programme de 2001 de la liste de Jean-Pierre BOUILLANT dans laquelle tu figurais en bonne place. Il y avait en 2001, la restauration du Bois Geffray et la création d'une médiathèque. Donc, c'est vrai, tu as raison : enfin, il y aura une vraie bibliothèque à La Haye-Fouassière, je te remercie.

Sur la question de l'éclairage public, c'est un peu fort ! J'ai déjà dit ici que le réseau d'éclairage public est non réglementaire pour 30 % depuis 2015. L'annonce de la réglementation de 2015 remonte à environ 2011. Aussi en 2011, vous saviez qu'une partie de l'éclairage public n'était plus conforme. Quand on dit « plus conforme », cela signifie qu'on ne peut pas changer les ampoules. Elles n'existent plus sur le marché depuis 2015. Cela explique les petites sommes. Elles correspondent à de petites réparations. Quand une ampoule a cassé à un endroit où on ne peut la changer, on récupère du vieux matériel pour la remplacer provisoirement. Il n'y avait pas dans cette commune, de schéma directeur. Quand nous sommes arrivés, j'ai découvert qu'on ne savait pas combien nous avions de points lumineux. On ne savait pas de quand dataient les éclairages. On ne savait pas s'ils se trouvaient sur du poteau béton ou sur du poteau métallique. Il n'y avait rien ! Le néant. C'est une réalité, je suis désolé, c'est comme ça. Je ne m'appuie pas sur ce point pour dire : « Ce n'est pas de notre faute, c'est celle des autres avant nous ». Il s'agit de la situation dont nous avons hérité. Nous avons lancé, vous le savez puisqu'il y a eu une délibération du Conseil municipal, un schéma directeur d'aménagement lumineux. Il est aujourd'hui réalisé. Le résultat est 700 000 € d'investissement nécessaire pour remettre en état l'ensemble du réseau d'éclairage public sur la commune de La Haye-Fouassière. 700 000 €. Nous avons décidé de l'engager sur six ans. Pour l'instant sur 2024, nous n'avons prévu que de tout petits aménagements pour pouvoir ensuite déployer, à partir de 2025 en essayant de tenir un rythme correct et en essayant de repérer les endroits les plus urgents à réparer. Nous avons aujourd'hui des endroits dans la commune où nous ne pouvons plus éclairer. Nous avons connu des pannes régulières lorsqu'il y avait du vent, de la pluie, parce que le réseau est en piteux état.

Aussi, tu as raison, sur 2024 nous n'investirons que 50 000 €. Jusqu'ici nous n'investissons pas beaucoup parce que nous procédions à de petites réparations pour essayer de pallier à l'état du réseau. On va aller plus loin maintenant parce que nous disposons d'un outil qui nous permet de le développer. Je ne sais pas comment vous gérez la situation avant, je n'y étais pas. Je ne sais pas comment on peut gérer un réseau d'éclairage public quand on n'en connaît pas l'état et surtout, sa composition. Quand je dis qu'on ne savait pas combien nous avons de points lumineux, c'est que nous ne le savions pas. Aujourd'hui, on le sait et nous avons pu engager un plan. Tu verras les choses arriver. Mais je trouve que sur cette question, là aussi, il faut être prudent avant de nous adresser les critiques que tu formules.

Vincent MAGRÉ : Merci de bien parler dans les micros, s'il vous plaît. Jean-Yves ARTAUD.

Jean-Yves ARTAUD : Juste deux ou trois remarques car il y a pas mal d'approximations dans ce que tu as dit Agnès. Sur l'investissement, notamment sur les 35 %, il est facile de se référer à une année. Il suffit qu'une très grosse opération ait eu lieu sur une année et qu'elle soit décalée pour que chute le chiffre global des investissements. Tu choisis l'année 2021, soit. Je te signale quand même que 2021 était une année assez compliquée avec la Covid et tout ce qu'il s'est passé. Mais si on prend par exemple 2023 où on réalise 85 %, l'Agglomération réalise 38 % d'investissement. On peut donc être un peu fiers de nos 85 %.

En ce qui concerne les frais de personnel, on ne peut pas simplement les regarder en considérant que les remboursements d'arrêts maladie ont augmenté de 87 000 € en 2022 et jusqu'à 129 000 € en 2023. Il faut regarder l'ensemble. On a maîtrisé la masse salariale et on a beaucoup de remboursements. Si nous avons de tels remboursements, cela signifie que nous avons effectué beaucoup de remplacements. En effet, les assurances ne nous remboursent pas sans remplacements. Cela signifie que non seulement nous avons maîtrisé la situation, mais en plus en effectuant beaucoup de remplacements. Tu as en effet souligné que nous étions passés de 87 000 € à 129 000 €. Si nous avons beaucoup plus de remboursements, c'est aussi parce que nous avons effectué plus de remplacements. Il faut considérer les choses un peu plus globalement que de prélever juste un chiffre, le pointer, et essayer d'en faire une globalité.

Vincent MAGRÉ : Laurence, approche le micro pour qu'on t'entende.

Laurence CLÉMENCEAU : Dans tout ce qui a été dit, je pense que l'idée générale qu'il faut retenir dans les pourcentages réalisés, c'est que nous avons des lignes où nous avons atteint 140 %, là où sur d'autres lignes, par exemple les gros travaux sur les bâtiments, nous avons atteint 14 %. C'est vrai que cela manque un peu d'équilibre. On avait les chiffres tout à l'heure, c'était intéressant de voir que sur l'ensemble, les 85 % sont effectivement mieux que les 38 %, je l'entends, mais ce qui serait plus agréable, ce serait de ne pas avoir des lignes avec un réalisé à 140 % là où on en a à 14. Il vaudrait mieux être à 70 % partout. Dans un monde idéal, je pense que c'est l'idée qu'il nous faut retenir.

Pour ce qui est de la bibliothèque, moi je faisais partie de l'ancienne équipe dans laquelle on a voulu accorder la priorité à l'enfance et à la jeunesse, avec une Maison de l'Enfance et un Pôle Jeunesse pour que nos jeunes évoluent dans des équipements agréables. Effectivement, tout comme vous, nous avons priorisé et nous n'avons pas choisi de mettre la bibliothèque en avant. C'était un choix qui nous incombait. Même parmi les gens qui sont repartis, tout le monde n'étaient pas forcément favorables à ce qui a été choisi. Mais, tout comme pour vous je pense, ces décisions ont été prises à la majorité. C'est comme ça. C'est la règle. Il faut trancher. Aussi, attaquer Agnès sur des choix comme celui-là, ... On peut, c'est l'idée du débat, mais il faut quand même rappeler le contexte. D'ailleurs, vous-mêmes les anciens du mandat précédent, vous étiez d'accord sur les deux projets qui ont concerné la Maison de l'Enfance. Vous n'avez pas voté contre.

Vincent MAGRÉ : Ce n'est pas le problème.

Laurence CLÉMENCEAU : Non, ce n'est pas un problème, mais il faut quand même le rappeler.

Jean-Yves ARTAUD : Il aurait été bien d'avoir les bons chiffres sur le Centre Jeunesse.

Laurence CLÉMENCEAU : Certaines choses se sont passées au cours du chantier, car je connais les ouvertures des offres et les plus-values qu'on a connues pendant le chantier, avec l'actualisation des marchés de travaux, liée à des aléas techniques, il faut le dire. Il s'agissait d'une actualisation importante. Elle ne peut pas nous être imputée. Le chantier était lancé. Des aléas techniques ont eu lieu. Nous ne sommes pas ici pour chercher des responsables mais on ne peut pas en faire porter la faute à l'ancienne équipe.

Je voulais faire également une autre remarque. Il me semblait vous avoir entendu dire que l'année dernière aurait lieu la dernière augmentation des bases fiscales que vous appliqueriez. Or, nous sommes ici dans une prospective où on nous parle de 1 %, 1,5 % voire 2 %.

Sur le vote du budget, vous nous avez nombre de fois reproché que nous le votions beaucoup trop tard. Nous voyons bien maintenant qu'il s'agit d'un exercice qui, quelles que soient les personnes, est un exercice difficile, puisque nous ne voterons le budget actuel qu'en avril. Dieu sait le nombre de fois où vous nous l'aviez reproché, tu ne peux pas le nier. Tout comme vous, nous pourrions, nous aussi, vous reprocher qu'il ne soit pas voté plus tôt, vous rétorquer que le mois de décembre aurait été l'idéal. Il y a l'idéal et ce qu'il se passe réellement. Je me permets de le souligner, c'est dommage mais c'est un fait. Il me paraissait important de le dire.

Surtout les bases fiscales qui vont à la fois augmenter, plus le taux que vous envisagez d'appliquer. La prospective n'est pas terminée, mais cela représente encore des augmentations pour les habitants. Donc, en effet on n'emprunte pas, on maîtrise la dépense mais on augmente quand même les bases. Les habitants vont subir une nouvelle augmentation. Vous me direz que c'est pour des services, certes, mais là aussi sur des priorisations, de toute façon.

Vincent MAGRÉ : Merci pour cette intervention. Je vois un point d'échange avec Jean-Yves ARTAUD et je donnerai la parole à Sabine AUDRAIN ensuite.

Jean-Yves ARTAUD : Deux choses. Concernant le Centre Jeunesse, le marché a été globalement respecté. Nous n'avons pas eu beaucoup de dépassement. Simple, l'enveloppe du départ avait été mal calculée. Je ne vais pas vous le redire à chaque fois, mais au DOB antérieur à notre arrivée, le chiffre annoncé était de 2 140 000 €. Mais nombre de choses n'étaient pas incluses dedans. Le chiffre réel s'élève à presque 2 800 000 €. Nous avons un écart de 700 000 €. Ne venez pas me parler d'aléas de chantier. Le marché a été respecté. Les aléas de chantier ont généré des retards, mais n'ont pas eu d'incidence sur les coûts.

Concernant le vote du budget, je suis complètement d'accord avec toi. On travaille à essayer de le voter plus tôt, mais il faut aussi être honnête. Globalement, on peut considérer qu'il y a eu beaucoup moins de restes à réaliser que dans les années précédentes. Donc même si nous votons toujours au mois de mars, on a quand même diminué considérablement ce qu'il y avait en restes à réaliser par rapport aux autres années (à la fin de votre mandat et au début du nôtre). On est donc sur la bonne trajectoire avec beaucoup moins de restes à réaliser. On sait très bien qu'un vote du budget au mois de mars est handicapant, mais les services apprécient d'avoir les chiffres exacts de la DGF. Je pense personnellement qu'on pourrait estimer cette DGF. Dès qu'on aurait les chiffres exacts, on pourrait rédiger une première DM pour ajuster le budget.

Vincent MAGRÉ : Merci. Intervention de Sabine AUDRAIN.

Sabine AUDRAIN : Concernant la maîtrise des dépenses du personnel, tu disais Jean-Yves que vous les aviez maîtrisées. Je voulais juste faire remonter une information des représentants des agents qui s'inquiètent de certaines dépenses non réalisées concernant l'hygiène dans les locaux des toilettes qui deviennent insalubres. Le nombre de passages pour le ménage a été réduit. Je voulais abonder dans l'interrogation d'Agnès qui demandait si ces dépenses de personnel étaient bien justifiées, est-ce qu'il ne fallait pas trop restreindre. Cela m'a fait penser à cette intervention des agents en CST qui soulignaient que l'hygiène n'était pas respectée et que les locaux devenaient insalubres.

Vincent MAGRÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Isabelle CIVEL.

Isabelle CIVEL : J'ai plutôt une question concernant les dépenses d'investissement autour de la bibliothèque notamment. J'ai noté qu'elle s'inscrivait dans le Pôle Jeunesse, avec un investissement de 390 000 € en 2024-2026. Une partie est consacrée à la rénovation énergétique. Je ne sais pas quelle somme sera destinée à cette rénovation énergétique et quelle somme sera consacrée à l'aménagement intérieur. Je voulais arriver au fait que la bibliothèque est en location. Vous n'êtes pas propriétaires des bâtiments. C'est pourquoi je m'interroge sur une somme aussi importante investie au niveau de cette bibliothèque. Quelles parts pour la rénovation énergétique et pour la rénovation intérieure ? Je n'ai pas le détail.

Vincent MAGRÉ : Concernant la question de la bibliothèque, je crois que tu fais une confusion car tu parlais du Pôle Enfance. Je n'ai pas bien compris ton allusion au Pôle Enfance.

Isabelle CIVEL : Sur le tableau, dans la partie équipements, il est noté « bibliothèque ». S'agit-il de l'actuelle bibliothèque et vous faites une rénovation sur le bâtiment ? Ou cela concerne-t-il le Pôle Culturel plutôt, l'École de Musique, sur lequel vous faites un investissement sur le mobilier et la rénovation énergétique ? Je m'interroge car si tel est le cas, vous n'êtes que locataires des bâtiments et non propriétaires. Je trouve que la somme est importante.

Vincent MAGRÉ : Il s'agit effectivement de la rénovation de l'actuel presbytère donc de la future bibliothèque. Nous ne prévoyons pas de travaux sur l'actuelle bibliothèque. Les travaux qui sont engagés portent effectivement sur un total de 390 000 € dans l'ensemble, sur les deux exercices, avec une livraison au printemps 2025. Les travaux débiteront à l'été 2024. On pourrait en reparler en commission Finances au besoin, dans le cadre du vote du budget. On en parle encore de manière générale mais ce pourrait être une question à reprendre dans le cadre de la commission puisque tu y sièges. Il y a effectivement une partie rénovation thermique et une partie travaux sur l'installation, le mobilier, etc. Je parle sous le couvert de Philippe (mais il n'est pas là), de mémoire, on est sur des travaux d'environ 130 000 € à 140 000 € de rénovation thermique. Pour le reste, on est sur des travaux de reprise d'aménagements plus généraux, avec reprise des sanitaires, des circuits électriques, etc. Il faudra le repréciser, mais les chiffres sont ceux-là, dans les grandes masses. Sur les 390 000 €, il faut compter dans les 120 000 € à 130 000 €, plus le mobilier évidemment. Tout ceci, sur les deux exercices.

Sur la question du bâtiment, dont nous ne sommes pas propriétaires (tout le monde sait bien que la commune n'est pas propriétaire de ce bâtiment), je dis là, je pense qu'il faut que nous le devenions, surtout après des travaux de cette nature, qui vont valoriser le bâtiment. Il nous faudra engager cette discussion avec l'Agglomération qui, je vous le rappelle, mais là ça n'avait manifestement pas soulevé beaucoup d'inquiétude, était sur une proposition de vente autour de 880 000 € à 900 000 €, quand l'Agglomération Clisson Sèvre Maine-Goulaine avait acheté à 440 000 €. On nous proposait le double. Pardon, mais on avait trouvé, il y a un an à un an et demi, que c'était un peu fort de nous faire avaler une pilule de cette nature. On a donc préféré engager une logique de location. Mais ne vous inquiétez pas, nous n'allons pas louer pendant dix ou quinze ans comme ce fut le cas avec Bellevue. On va tâcher de mener les choses plus rapidement parce qu'en effet, nous avons, avec Bellevue, loué à peu près autour de 600 000 € un bâtiment dont nous n'avons pas été propriétaires au final. Il s'agira pour nous de discuter avec l'Agglomération sur ce point.

Sabine AUDRAIN : Juste une petite remarque. On peut toujours avoir des acheteurs, mais si on n'a pas un vendeur en face, il n'y aura pas de contrat. Bellevue n'était pas en vente et le propriétaire ne voulait pas vendre à l'époque.

Vincent MAGRÉ : D'autres remarques ? Agnès ?

Agnès PARAGOT : C'était la même.

Vincent MAGRÉ : D'accord merci. D'autres interventions ou d'autres questions ? Aurélie ARQUIER.

Aurélie ARQUIER : Je voulais simplement rebondir sur la remarque d'Agnès qui avait pointé le fait qu'en début de mandat, on s'était peut-être « enflammés » sur notre investissement. Je peux dire qu'en tant qu'élue et membre de cette équipe, je suis particulièrement fière de la copie qu'on présente cette année. Je suis confiante dans le budget qu'on va présenter dans quelques semaines. On a énormément travaillé, énormément appris. Je pense qu'on peut dire que nous sommes une équipe qui apprend vite et qui apprend bien. C'est hyper satisfaisant. En quelques années d'expérience, on apprend et on progresse avec des taux de réalisation sur l'investissement qui sont extrêmement satisfaisants.

Je voulais dire aussi que sur ce qui concerne ma délégation, je suis très heureuse de voir les projets qui se profilent. Je suis également très heureuse des investissements qu'on a pu réaliser d'ores et déjà, notamment dans le champ de l'informatique. Sur le fait de pointer si c'est vraiment utile et pertinent, je répondrai : oui c'est utile et oui c'est pertinent. On a notamment extrêmement sécurisé les modalités de réservation des salles. C'était une véritable usine à gaz. Cela représentait une vraie complexité, notamment pour agent en charge de l'animation locale qui devait gérer tout cela avec un manque de visibilité criant et énormément de complexité pour les associations. On a résolu ce problème. On rend un service de très grande qualité aux associations. Donc oui, l'informatique nous sert aussi à améliorer le service rendu aux habitantes et aux habitants et à faciliter le travail des agents. En tout cas, sur ce champ de l'informatique, je suis très heureuse.

Voilà. Je voulais faire part de ma fierté d'appartenir à cette équipe et de la copie qu'on présente cette année avec de vraies perspectives, très claires et très lisibles pour la population pour les années à venir.

Vincent MAGRÉ : Merci. D'autres interventions ou d'autres remarques ? Pas de remarques, pas d'intervention ?

Alors, je vais conclure et ajouter quelques petites choses. J'ai l'impression que même si on sait ce qu'on sait, qu'on connaît cette situation, on a effectivement été pendant six ans dans l'opposition, c'est difficile pour vous davantage que pour nous à l'époque, d'accepter. Parce que quand on a été majoritaires pendant vingt ans, il est plus compliqué d'être tout à coup dans l'opposition. Nous, on avait l'habitude, pendant de nombreuses années d'être dans l'opposition. On a, de ce point de vue, le cuir un peu épais. Maintenant, en effet, c'est sûrement moins problématique pour nous.

Je ferai juste trois réflexions. Je considère en tout cas, au regard notamment des remarques que tu as pu faire Agnès, qu'il y a fondamentalement dans ton intervention, davantage sans doute que dans celles de tes collègues, un peu d'incohérence. Pour le dire assez simplement. Je prends juste trois remarques.

Tu nous dis d'un côté : il va falloir sans doute augmenter le 012, le chapitre des charges de personnel, mais en même temps, attention ! ne touchez pas à la fiscalité. Autrement dit, dépensez plus, mais surtout pas de recettes supplémentaires. Tout le monde a évidemment compris que si tu veux dépenser plus, il faudra à un moment donné avoir davantage de recettes pour pouvoir financer les dépenses que tu préconises.

Deuxième élément, tu nous dis, en tout cas c'est en substance impliqué dans ta remarque : il faut continuer à emprunter, c'est la marque de l'ambition, mais en même temps, attention ! un stock de dettes à un moment donné, c'est trop compliqué pour une collectivité comme la nôtre. Je précise que le stock de dettes est, encore une fois, le passage de 3 500 000 € qui était le stock de dettes en 2020, à 5 000 000 € qui est le stock de dettes que vous avez porté. Le DOB 2020 le dit très précisément. Je vous lis la phrase : « au vu des travaux des différentes commissions, le budget global des opérations d'investissement en 2020 pourrait s'élever entre 3 000 000 € et 3 500 000 €, hors restes à réaliser. » Les restes à réaliser, écoutez bien, représentaient à l'époque 1 400 000 €. « Un reste à réaliser de 1 400 000 €, plus 3 500 000 € d'investissements nouveaux et un emprunt d'un montant de 2 000 000 € serait vraisemblablement à inscrire au BP 2020 afin d'équilibrer la section. » On était déjà à 3 500 000 € d'emprunt et vous aviez l'intention de le monter à 5 500 000 €, ce qu'en effet nous avons été contraints de faire. Vous saviez d'ailleurs en le faisant qu'on allait obérer assez durablement les capacités d'investissement de la commune pendant deux ou trois ans.

Troisième remarque. Vous évoquez ici ou parfois vous écrivez dans des tribunes que quand même, en voirie nous ne faisons pas assez. Je crois avoir vu qu'il nous faudrait faire 400 000 €. J'ai cru lire cela, qu'il nous faudrait faire 400 000 € d'investissement en voirie. Enfin ! ... Vous aviez prévu annuellement 100 000 €, sur l'ensemble du mandat 2014-2020. J'ai les chiffres sous les yeux, y compris pour la presse si elle le souhaite. Pour la voirie et les réseaux. Et les réseaux ! L'essentiel des investissements était porté pour les réseaux. Il ne restait plus rien, au grand dam d'ailleurs de votre collègue Marcel COUSIN qui considérait qu'annuellement on ne faisait rien pour la voirie. Et là, vous venez nous donner des leçons en prétendant qu'on ne fait pas assez.

Enfin, nous entendons que nous manquons d'ambition et qu'il nous faudrait emprunter davantage, évidemment, quand on est sur un investissement à 1 300 000 €, et puis la remarque de tout à l'heure : « en début de mandat vous aviez un investissement à 4 000 000 € et là, quand même, vous étiez trop ambitieux. » Je ne sais plus, je ne sais plus où vous voulez en venir. Tantôt on n'est pas assez ambitieux, tantôt on est trop ambitieux. Je crois juste, et je conclus sur ce point, qu'en réalité, et c'est de bonne guerre, vous êtes davantage parfois dans des logiques de posture politique, que dans de réelles analyses permettant de faire fonctionner le budget communal au service de l'ensemble des habitants. Voilà ce que je pense.

D'autres interventions ? Laurence CLÉMENCEAU.

Laurence CLÉMENCEAU : On est d'accord qu'en conclusion, vous envisagez, à confirmer au moment du budget, d'augmenter encore les impôts pour l'habitant. C'est bien ça ? J'ai bien compris ce qui est exposé ? C'est-à-dire qu'il y aura 3,9 % sur les bases et de 1 % à 2 %, suivant votre prospective. C'est bien ça ? J'ai bien compris ? Il n'y aura pas de remise en cause de cette augmentation ?

Vincent MAGRÉ : C'est un point de discussion aujourd'hui. J'entends votre remarque. Précisons quand même pour tout le monde que les 3,9 % sont l'augmentation des bases imposées par l'État. On n'y touche pas. Nous ne les décidons pas. La question qui se pose pour nous est assez simple. C'est : nous avons un certain nombre de projets à porter, y compris en termes de services, comment allons-nous les financer ? Ce ne sont pas des services que nous effectuons par plaisir, ce sont des services qui nous apparaissent nécessaires à un moment donné dans une politique publique globale. En effet, se pose la question du financement. On a proposé ici une discussion sur 1 % à 1,5 %. C'est à débattre encore entre nous. Mais honnêtement, ce serait là sans doute une occasion pour vous de pointer notre « incompétence », de dénoncer notre « matraquage fiscal ». C'est assez classique. En réalité, le sujet n'est pas là. Vous savez bien que 1 % d'un taux ne représente pas grand-chose. La vraie hausse est celle de 3,9 % dont on ne peut pas considérer qu'elle relève d'une imputation communale. Mais nous en sommes à la phase de discussion. S'il faut en effet assumer une augmentation de 1 % ou 1,5 %, on le fera. Mme AUDRAIN.

Sabine AUDRAIN : Concernant le poste 012, je serai attentive au PV qui sera rédigé et à la relecture avec l'enregistrement car je n'ai pas entendu Agnès dire qu'il fallait augmenter le poste 012. Je ferai attention à cela.

Quand tu nous dis : vous faites du discours politique ou autre. Moi je n'ai pas fait de discours politique, j'ai juste fait remonter une information qui a été donnée au CST.

Vincent MAGRÉ : Merci. Que la question de l'enregistrement soit claire, nous verrons bien. C'est extrêmement précis. J'ai souvenir de la phrase d'Agnès qui dit : « Maitriser le 012 c'est bien, mais trop de maitrise pose un problème en termes de service aux usagers. (...) Qu'est-ce que cela signifie ? (...) Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Ce n'est pas bien de maitriser le budget ? Il faut moins maitriser ? (...) Je vais finir par avoir besoin d'un interprète.

Sabine AUDRAIN : Je termine. Je trouve dommage aujourd'hui que ce ne soit pas un débat d'orientations budgétaires...

Vincent MAGRÉ : C'est un débat.

Isabelle CIVEL : ... mais un règlement de comptes. C'est ce que je ressens. C'est une première chose. La deuxième chose, c'est que quand Agnès parlait du 012, ce que j'ai compris, c'est qu'en fait on assiste à une augmentation des arrêts de travail. C'est vraiment ce que j'ai compris. Cette maîtrise faisait référence à cela. Je me trompe peut-être aussi.

Vincent MAGRÉ : Néanmoins, cela implique, en creux, qu'il faut un peu moins maîtriser pour pouvoir éviter les conséquences d'une trop grande maîtrise. C'est bien ça ? Bien, merci pour ces échanges. Ce n'est pas un règlement de comptes. De temps en temps les débats peuvent prendre une dimension véhémente, mais peut-être que vous n'y étiez pas habitués. Ce n'est pas non plus très grave. On s'explique. Cela ne signifie pas pour autant qu'on se déteste. Il n'y a pas de position de cette nature. Honnêtement, ce n'est pas la question. On est sur des débats politiques quand même. De temps en temps, les débats politiques s'expriment un peu vertement. Cela ne vous empêchera pas de vous arrêter boire un coup ensemble à la fin du Conseil, il n'y a aucun problème. Nous causerons de tout à fait autre chose si vous le souhaitez.

D'autres éléments ? S'il n'y a pas d'autres éléments, nous sommes amenés à prendre acte du débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire quand même de le voter en disant : « Nous avons pris acte du débat d'orientations. » Donc, sur ce débat d'orientations, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Merci.

Après avoir entendu l'exposé sur le débat d'orientations budgétaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et des débats de la séance du 15 février 2024.

■ Délibération 02 - SPORT

Subvention exceptionnelle à l'association CLASSIC 44

Rapporteuse : Aurélie ARQUIER

Depuis l'année 2000, la course cycliste CLASSIC LOIRE-ATLANTIQUE marque un temps fort dans le paysage du Vignoble nantais et bien sûr dans la commune. De nombreux partenaires, plus de 150 bénévoles et plusieurs agents de la ville sont fortement impliqués dans l'organisation de cette course devenue un grand évènement sportif, reconnu bien au-delà de nos frontières.

L'organisation de la course repose sur le soutien majeur de partenaires privés mais également sur le soutien des collectivités avec notamment une subvention conséquente du département de Loire-Atlantique. Malheureusement si l'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine a été un partenaire de la course par le passé, son désengagement financier pour 2024 a créé une incertitude sur la tenue de la course.

Grâce à la mobilisation des communes traversées par la course et à la ténacité des organisateurs, la 24^e édition se tiendra le samedi 16 mars 2024.

Comme chaque année, la mairie de La Haye-Fouassière s'engage à prendre en charge les prestations suivantes :

- Le repas au départ de l'épreuve pour les bénévoles,
- le coût du podium protocole et la sonorisation sur les sites départ et arrivée et dans le centre-ville de La Haye-Fouassière,
- l'impression des cartes d'invitation pour le jour de la course,
- les 7 bouquets pour les lauréats de l'épreuve,

- le coût des services liés à la mise à disposition des parcours en conformité avec les critères requis, l'aménagement et l'entretien de ceux-ci (balayage, suppression d'obstacle),
- un vin d'honneur servi dans la salle Sèrvria, en présence des lauréats pour 80 personnes maximum,
- la mise à disposition de 3 containers pour la gestion des déchets autour de Sèrvria et 3 containers au niveau du village coureurs et la prise en charge des coûts de traitement.

Cette année, la nouvelle convention précise que la commune s'engage également à prendre en charge la sécurité civile lors de l'évènement, ainsi que la participation du repas des VIP à hauteur de 1 200 €

En complément de ce budget de prestations, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité d'organisation de la CLASSIC LOIRE-ATLANTIQUE afin de lui permettre de finaliser son budget.

Aurélié ARQUIER : La présente délibération concerne un soutien exceptionnel que nous proposons d'apporter à la course la CLASSIC de LOIRE-ATLANTIQUE qui est un élément phare de notre patrimoine sportif local, puisque cette course existe depuis l'année 2000. Depuis, elle a lieu tous les ans (à l'exception de l'année 2020), grâce notamment aux efforts de l'équipe bénévole et de l'équipe organisatrice.

C'est une course qui, depuis longtemps, repose notamment sur du financement de partenariat privé et une partie évidemment, de partenariat public. Or ces dernières années, la situation s'avère un peu plus complexe pour l'organisation de cette course. Un certain nombre de partenaires privés ont réduit la voilure sur leurs engagements. L'Agglomération Clisson Sèvre Maine surtout, a mis un terme au soutien qu'elle apportait à la course. Cela met le Comité d'organisation en difficulté pour la pérennité de la course. C'est pourquoi, dans ce cadre, nous avons souhaité maintenir le soutien annuel que la commune apporte à cette course, mais aussi l'étoffer et le renforcer d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 €, pour que la course puisse avoir lieu cette année pour sa 24^{ème} édition.

Nous avons évidemment toutes et tous à cœur de voir cette course revenir sur la commune. Nous savons qu'elle est importante pour les habitantes et les habitants. Elle est attendue. C'est cette subvention exceptionnelle, en soutien au Comité d'organisation engagé de longue date, qui est soumise à votre accord ce soir.

Vincent MAGRÉ : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette subvention exceptionnelle ? Oui, Sabine AUDRAIN.

Sabine AUDRAIN : Pour la CLASSIC, lors des années précédentes, avait lieu une présentation des équipes, avec un buffet auquel la municipalité participait. Il n'y aura pas de buffet cette année. Pouvons-nous avoir le montant de participation de ce buffet que nous n'aurons pas à verser cette année ?

Vincent MAGRÉ : Aurélié. C'est peut-être aussi l'occasion de rappeler la totalité de la participation.

Aurélié ARQUIER : Effectivement, vous avez dans le projet de délibération, les éléments sur lesquels la collectivité apporte son soutien à la course depuis longtemps, à la fois sur des prestations en nature, d'une certaine manière, et en accompagnement de tout cela, un soutien fort des équipes. Les services techniques notamment, sont mobilisés pendant le week-end de la course.

La soirée de présentation, quand on additionne la contribution à la prise en charge du pot de fin de présentation, les cartons d'invitation et le vin qui était mis à disposition par la commune, représente environ 2 000 €. Cette année, ces 2 000 € viennent en moins de ce que nous donnions les années précédentes, mais en « compensation », nous avons donné notre accord pour prendre en charge, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, à la fois la sécurité civile de l'évènement et une participation au repas des VIP à hauteur de 1 200 €. C'est ce que vous avez dans le projet de délibération. L'idée est d'aller

au-delà du soutien que nous apportons habituellement à la course, à travers un soutien financier exceptionnel, en l'occurrence sous forme pécuniaire et non pas sous forme de prestations en nature.

Pour la demande de Monsieur le Maire, on estime globalement le soutien qu'on apporte à la course sur l'année 2023, par rapport aux chiffres dont on dispose, à environ 12 500 €. Sachant que dans ce soutien, environ 5 000 € sont destinés aux frais de personnel. Il s'agit donc d'une sorte de cote mal taillée évaluée sur le nombre d'heures passées par les agents, avec un prix moyen horaire par agent(e) mobilisé(e). Mais globalement le soutien s'élève à 12 500 € apportés à la course. L'idée est d'aller un peu au-delà cette année. Vous aurez fait le calcul : - 2 000 € d'un côté et + 400 € pour la sécurité civile, + 1 600 €. Ajoutez les 1 000 € liés à la subvention. Cela permet d'apporter un coup de pouce au Comité d'organisation afin que l'édition ait bien lieu cette année.

Vincent MAGRÉ : Merci. Est-ce que cette réponse te convient, Sabine ? Merci. On peut peut-être préciser, pour l'ensemble des collègues autour de la table, que ce qui est effectivement regrettable est le renoncement de l'Agglomération. La subvention de 8 000 € initialement prévue a porté un coup un peu rude à l'association et donc à la course CLASSIC. Un certain nombre de communes, pas uniquement La Haye-Fouassière mais d'autres comme Maisdon ou Château-Thébaud, apportent également une aide supplémentaire. Château-Thébaud l'a fait la semaine dernière dans le cadre de son Conseil municipal et nous sommes actuellement en discussion avec Vertou pour que ce soit aussi le cas. L'objectif n'est pas de pallier les 8 000 €, parce que nous n'y arriverons pas, mais en tout cas, d'abonder un peu et permettre à cette course historique de se maintenir sur le territoire, ce type d'événement n'étant pas si nombreux en réalité, en Loire-Atlantique. Il est utile de le rappeler. Je crois savoir, c'est également à confirmer, que le Département sur cette édition 2024, réitérerait sa participation à hauteur de 20 000 €. Il s'y était engagé les années précédentes et maintiendrait ce financement pour que la course puisse se tenir.

D'autres questions ? D'autres remarques ? Patrice.

Patrice CHOIMET : Juste une précision par rapport aux votes. Audrey m'a transmis son pouvoir. Elle s'abstient sur ce vote.

Vincent MAGRÉ : D'accord. Merci pour la précision. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On passe au vote ? Pour cette subvention exceptionnelle, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VU l'avis de la commission Animation – vie associative du 17 janvier 2024

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024

Après avoir entendu l'exposé sur la subvention exceptionnelle à l'association CLASSIC 44,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité d'organisation de la CLASSIC LOIRE-ATLANTIQUE,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vincent MAGRÉ : Je vous remercie beaucoup pour la CLASSIC qui aura donc lieu le 16 mars.

■ **Délibération 03 – SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**
Subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale Amizmiz

Rapporteur : Vincent MAGRÉ

Un séisme de magnitude 7 a frappé, dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, le Maroc dans la province d'Al-Haouz au sud-est de la ville de Marrakech. Cette catastrophe a engendré des milliers de victimes et de nombreux dégâts.

La Commune d'Amizmiz, située à 15 km de l'épicentre, est dirigé par Monsieur Allah EL BACHA. Après 40 ans passés à Nantes et à La Haye-Fouassière, il est retourné dans son village natal où il a été élu maire en 2021.

Après l'apport de nombreuses aides internationales, immédiatement après le séisme, les Marocains continuent d'avoir besoin d'aides. Nous souhaitons privilégier une aide directe à cette collectivité en soutien au Maire, ancien habitant de la commune et ayant gardé de nombreux contacts avec les Hayonnais.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale d'Amizmiz d'un montant de 500 €.

Vincent MAGRÉ : Vous savez qu'en septembre dernier, en septembre 2023, un séisme important a eu lieu au Maroc. Ce séisme a fait près de 3 000 morts et 5 000 blessés et a généré des dégâts considérables. La reconstruction est en cours. Elle prendra encore de nombreuses années sans doute et les traumatismes sont importants. Nous avons été sollicités par un habitant de La Haye-Fouassière qui nous a rappelé que M. Allah EL BACHA actuel maire de la commune d'Amizmiz, fut présent pendant de nombreuses années sur la commune de La Haye-Fouassière et en particulier sur la ville de Nantes, en tout cas sur la région. Il connaît bien La Haye-Fouassière et il nous a semblé bienveillant, dans le cadre de nouvelles relations internationales peut-être, d'inaugurer une subvention d'une nature particulière pour venir en aide à cette commune d'Amizmiz.

Nous proposons, dans ce cadre de l'aide internationale, de fournir à la commune d'Amizmiz une subvention, certes relativement modeste en réalité par rapport aux besoins qui sont ceux du territoire marocain, mais aussi symboliquement importante pour nous. Nous proposons donc d'attribuer une subvention exceptionnelle à la collectivité d'Amizmiz d'un montant de 500 €. Elle sera directement versée à la collectivité d'Amizmiz, sans passer par une association.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette attribution exceptionnelle de subvention ? Il s'agit d'un acte de générosité de la collectivité que nous vous proposons. Isabelle CIVEL.

Isabelle CIVEL : Juste une question. Du fait qu'il s'agisse de solidarité, pourquoi cette somme n'est-elle pas prélevée dans le budget CCAS ?

Vincent MAGRÉ : C'est une question qui aurait pu, effectivement, être traitée. Nous avons un budget CCAS qui gère l'action sociale territoriale, si je puis dire, liée aux besoins du territoire. On sait que là aussi les besoins sont croissants. On a plutôt acté pour une logique de budget général, étant entendu que le budget général est celui qui abonde le budget du CCAS. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de discussions sur ce point. Mais on prend note de la remarque, bien évidemment.

D'autres questions ? D'autres remarques ? Non ? Passons alors au vote. Pour cette subvention exceptionnelle, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024

Après avoir entendu l'exposé sur la subvention exceptionnelle à la collectivité territoriale Amizmiz,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la collectivité territoriale d'Amizmiz.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération

■ **Délibération 04 - ENVIRONNEMENT**

Zone d'accélération des énergies renouvelables

Définition des modalités de la concertation

Rapporteuse : Séverine KUTTER

Les zones d'accélération, créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023, constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production. Elle vise à contribuer à un triple objectif : préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises, défendre l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France et lutter contre le dérèglement climatique. Elle prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

Elle s'articule autour de quatre axes :

1. Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires,
2. Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables,
3. Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables,
4. Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les communes pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil municipal de définir ces modalités.

Ainsi, il est proposé de mettre en place les modalités de concertation suivantes :

- Une période de concertation comprise entre le 24 mars et le 7 avril 2024. La publicité de la concertation sera effectuée via un article dans le magazine municipal, le site internet de la commune et le panneau lumineux.
- La mise à disposition du dossier :
 - En version numérique sur le site de la commune,
 - En version papier en mairie, consultable aux jours et horaires d'ouverture habituelles
- La possibilité de formuler des remarques, avis, commentaires, propositions :
 - Dans un registre papier en mairie
 - Par mail à l'adresse : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr, en précisant dans l'objet Concertation sur « Zones d'accélération ENR »
- L'organisation d'une réunion publique d'information et de propositions le mercredi 3 avril à 19 h 30 à l'Espace Sèvria.

Les projets de zones d'accélération des énergies renouvelables, telles qu'elles seront soumises à la concertation, sont les suivantes :

- Photovoltaïque au sol :
 - o Délaissés routier de la Braudière
 - o Carrière
- Photovoltaïque en ombrière :
 - o Parking LU,
 - o Parking de la Gare,
 - o Parking de la Braudière,
 - o Parkings du Moulin des Landes
- Photovoltaïque en toiture :
 - o Salle et gymnase Sèvria,
 - o Équipements sportifs du Moulin des Landes,
 - o Centre Technique Municipal,
 - o Pôle Enfance-Jeunesse,
 - o École maternelle Petit Prince,
 - o École élémentaire Charles Gifard,
 - o Église.

Séverine KUTTER : Nous allons parler d'énergies renouvelables ce soir car l'État, via la loi APER, veut planifier sur les territoires l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Il peut s'agir d'éoliennes ou de panneaux solaires. L'idée est évidemment d'accélérer la production de ces énergies renouvelables, avec plusieurs objectifs. Je ne sais pas s'ils sont triés par ordre de priorité, mais le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité des entreprises ont d'abord été préservés. Vient ensuite l'objectif qui est de défendre l'indépendance industrielle, énergétique et politique de la France. Enfin, tout de même, à la fin, lutter contre le dérèglement climatique. Cela m'a un peu amusée de voir ce point cité à la fin, mais peu importe le sens dans lequel on le prend, tout est vrai.

Il s'agit d'un travail que l'État mène avec les élus locaux. Nous allons donc devoir définir ce que l'État nomme « des zones d'accélération », c'est-à-dire des lieux à La Haye-Fouassière où on va considérer que ces derniers sont préférentiels et prioritaires pour installer des dispositifs de production d'énergies renouvelables, notamment des panneaux photovoltaïques. Je crois que notre territoire est peu propice à l'installation d'éoliennes du fait de sa faible exposition au vent. C'est ce que j'ai cru comprendre. Ce n'est pas ça ? (...) Cela n'a pas été retenu par le SCoT. (...) C'est le radar militaire ? Je croyais que c'était l'exposition au vent. Très bien, merci.

Pour comprendre la démarche, il faut retenir globalement trois éléments. Ces espaces doivent être des zones déjà artificialisées. Ce sera plus simple d'obtenir des autorisations d'installation de production d'énergies renouvelables sur ces zones, mais elles ne seront pas pour autant exclusives. Cela signifie que d'autres projets pourront s'installer en-dehors de ces zones-là. Ce sera simplement plus difficile d'obtenir des autorisations. La définition de ces zones d'accélération doit faire l'objet d'une concertation du public. La loi ne définit rien à ce sujet. Elle n'impose rien. Chaque territoire est libre de concerter sa population comme il le souhaite.

La délibération de ce soir vise donc à définir les modalités de cette concertation. Aussi, nous vous proposons la méthodologie suivante :

- Une période de concertation comprise entre le 24 mars et le 7 avril, avec une publicité de la concertation via un article dans le magazine municipal, le site internet de la commune et le panneau lumineux.
- Durant cette période, le dossier sera mis à disposition en version numérique sur le site de la commune et en version papier en mairie. La population aura aussi la possibilité de formuler des remarques, des suggestions, des avis ou des commentaires dans un registre papier en mairie ou bien par mail.
- Une réunion publique d'informations et de propositions sera organisée le mercredi 3 avril, ici, à l'espace Sèvria.

Voilà pour les modalités. Afin de nourrir les échanges durant cette concertation, en lien avec les services, des lieux susceptibles de devenir des zones d'accélération sont déjà identifiés. Ils ont été listés dans la délibération. Je ne vais peut-être pas les reprendre tous. L'idée n'est pas d'en valider l'intégralité ce soir, car cela fera l'objet d'une autre délibération, mais bien d'animer la concertation autour de ces propositions.

Voilà de quelle manière on vous propose d'organiser la concertation. Je le rappelle, un autre vote aura lieu ultérieurement pour valider la liste des zones d'accélération retenues à l'issue de la concertation.

Vincent MAGRÉ : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération en particulier sur la question qui nous retient, c'est-à-dire la modalité de concertation ? Isabelle CIVEL.

Isabelle CIVEL : J'ai vu que La Braudière était proposée. Mais La Braudière fait partie de Haute-Goulaine, alors pourquoi La Braudière ?

Vincent MAGRÉ : La Braudière est un ensemble comprenant de nombreux hectares. Une partie appartient à Haute-Goulaine et l'autre, à La Haye-Fouassière. La Haye-Fouassière est donc bien concernée par La Braudière. Absolument.

D'autres questions ? Pas de questions ? Merci. Je précise juste que cette modalité de concertation est tout de même importante. Nous ne mettons pas seulement à disposition un registre en mairie en disant aux gens : « Passez si vous avez le temps ». Nous sommes dans le cadre d'un véritable exercice démocratique de discussion avec les habitants, dans le cadre d'une réunion publique. Je ne suis pas sûr que beaucoup de collectivités s'engagent dans ce type de concertation. On sait bien que la question des ENR peut parfois bousculer les opinions et faire l'objet de relations un peu tendues avec les habitants. C'est vrai surtout en ce qui concerne l'éolien, évidemment, mais puisque nous avons mis de côté cette question de l'éolien, nous serons essentiellement sur du panneau photovoltaïque.

En tout cas, j'ai le plaisir de vous informer qu'à ce stade, la préfecture nous a fait savoir qu'il y aura quelqu'un de leurs services à cette réunion. En réalité aujourd'hui, le secrétaire général Pascal OTHÉGUY a même fait savoir qu'il serait présent. En tout état de cause, il a prévu dans son agenda sa présence à La Haye-Fouassière pour cette réunion publique. C'est dire combien cela intéresse l'État de voir comment on peut mener une réflexion avec les habitants sur ces points.

Enfin, vous aurez noté tout le processus. Nous sommes bien au début d'un processus. Il nous amènera à définir des zones qui en réalité seront identifiées précisément par la préfecture. Nous, nous ne faisons que des propositions de zone. Laurence CLÉMENCEAU.

Laurence CLÉMENCEAU : Si on reprend les sites, le choix du Pôle Enfance-Jeunesse m'interroge. En effet, lors de sa construction, le bureau d'études avait déjà réalisé des études de modélisation et des calculs en prévision d'installation de panneaux photovoltaïques. Ma question est : est-ce que cette liste est définitivement arrêtée ou est-ce qu'elle sera au contraire peut-être remodelée par ce qui a été précisé juste avant ?

Vincent MAGRÉ : La réponse est dans la question en effet. C'est une proposition discutée dans le cadre d'une réunion publique. On enlèvera ou on modifiera les propositions. Il s'agit là d'une proposition de toute une série de zones qui ont quand même été discutées au préalable avec Territoire d'Énergie. Cela représente pour l'essentiel, un travail entre les services de l'Agglomération qui analysent un schéma à l'échelle de l'Agglomération d'ENR. Cette dernière demande, dans le cadre de ces zones d'accélération, comme son nom l'indique, d'accélérer sur ce dossier aux communes. Et la préfecture au final, aura le dernier mot, arguant que cette zone lui a paru intéressante, cette autre zone pas du tout, eu égard à l'ensemble du schéma de l'Agglomération. C'est pourquoi il y aura aussi un débat à l'échelle de l'Agglomération au mois de juin ou tout début juillet, de mémoire.

Laurence CLÉMENCEAU : Sur les modélisations, il nous avait été dit que l'usage d'intermittence du Pôle Enfance-Jeunesse ne rendait pas les panneaux photovoltaïques suffisamment pertinents et rentables. Des études avaient tout de même été menées sur ce sujet. C'est pourquoi je m'interrogeais. Par contre, d'autres sites ont aussi fait l'objet d'une pré-étude. Ils sont certainement intéressants.

Vincent MAGRÉ : Merci pour cette précision historique. Jean-Marie MOREL.

Jean-Marie MOREL : Cela a été changé en commission, celle où tu n'étais pas présente. La commission a aussi émis un avis favorable au principe. Juste une réserve a été formulée par Bruno, en l'occurrence, sur l'église. Il craignait des réactions des habitants. Par ailleurs, concernant le Pôle Enfance-Jeunesse, pour en avoir discuté aussi au niveau de l'Agglomération, la question n'est pas de fournir de l'électricité au Pôle, mais à l'ensemble du réseau. La question de la rentabilité ne se pose donc plus dans ces termes. Cela a effectivement été travaillé avec Territoire d'Énergie. Quand la commission est intervenue, elle a simplement émis un accord de principe global.

Vincent MAGRÉ : Merci. Amélie.

Amélie GOUTH : Une petite question. Nous parlons ici des étapes. Globalement, si j'ai bien compris, les espaces sont repérés comme potentiellement exploitables en panneaux photovoltaïques de par leur exposition. Je ne sais qui de Jean-Marie ou quelqu'un d'autre a suivi l'affaire. Cela passe en préfecture. J'imagine qu'il y aura aussi une sélection en fonction de la faisabilité technique effective des choses. Quand je vois très concrètement le gymnase Sèvrieria, j'ai quelques doutes. Je ne suis pas non plus une professionnelle du bâtiment. C'est tout. C'était juste pour revoir toutes les étapes. C'est vrai qu'à la fin de l'écrémage, on verra qui survit. Je voulais être sûre d'avoir compris. Merci.

Vincent MAGRÉ : Tu as parfaitement compris. Nous sommes aujourd'hui sur une délibération portant sur la définition des modalités de concertation sur des projets de zone. En fait, notre parti pris est de considérer que nous pouvons identifier des zones. Certaines ont en effet déjà été discutées dans le cadre du schéma ENR de l'Agglomération et avec Territoire d'Énergie. Nous proposons ces zones. Nous verrons ce que donnera la réunion publique. S'ensuivront la faisabilité technique, les services de l'État qui analyseront l'intérêt des zones, y compris le potentiel de chacune d'elles, à l'échelle d'un territoire (vous imaginez bien que les services de l'État sélectionneront celles qui les intéressent de celles qui ne les intéressent pas). Au final, probablement fin 2024 (je n'ai pas tout à fait la temporalité), les services de l'État décideront de ne retenir peut-être que trois zones sur la commune de La Haye-Fouassière, quinze sur l'ensemble du vignoble ou de Clisson Sèvre Maine Agglo. Bref, tout le travail commence en fait à partir de maintenant. Nous sommes juste sur des propositions de principe.

Isabelle CIVEL : Une petite interrogation. Je vois l'église. Les BF (Bâtiments de France) interviennent aussi dans ce cadre-là j'imagine. Cela m'interpelle. Quand je vois l'église, je pense tout de suite aux BF et à l'impact pour les habitants.

Vincent MAGRÉ : Encore une fois, nous sommes partis de l'idée, c'est encore un parti pris, qu'il y a sur la question du photovoltaïque en toiture (et non en ombrière même si on pourrait en discuter aussi) cela ne vous aura pas échappé, à la fois des zones sur des propriétés, c'est le cas par exemple du parking Lu. J'aurai dans quelques jours une discussion avec le directeur du site, pas sur ce point-là en particulier, mais sur ce point-là aussi. Et notre parti pris est de considérer que des zones sont des zones d'espace public sur lesquelles nous avons une maîtrise. Car ensuite, si effectivement les zones sont retenues, il y a des porteurs de projet, et il vaut mieux dans ce genre de chose maîtriser les éléments. Donc on s'est dit que le patrimoine communal en général pouvait faire l'objet de réflexion.

Je ne présage pas du tout des résultats des études. Elles seront peut-être tout à fait irréalisables. Je ne présage pas non plus de la réaction de telle ou telle partie de la population. Je n'en sais strictement rien, y compris sur les églises. Je ne sais pas du tout. Si cela a un intérêt, il faudra l'analyser, s'il n'y en a pas, nous le mettrons de côté. Pas de problème. En revanche, les objectifs sont assez clairs. Ils sont précisément définis. Il s'agit d'atteindre les 23 % d'énergies renouvelables avec des objectifs chiffrés d'ici 2050. Si on n'y met pas les moyens, si on rejette systématiquement chacune des zones, ces objectifs ne

seront pas atteints. Il nous faut mettre dans le paquet tout une série de zones et voir ce que cela donne.
Laurence CLÉMENCEAU.

Laurence CLÉMENCEAU : Je me posais la question de l'impact pour l'habitant. Chacun pourrait prétendre habiter dans la zone identifiée, et vouloir en bénéficier, pouvoir par exemple poser des panneaux photovoltaïques, après tout. Nous sommes là dans le schéma inverse. D'habitude, l'administration doit être exemplaire. Or si nous commençons, il faut imaginer l'impact derrière. Si l'habitant nous pose la question, quelles seront les conséquences ensuite ? Pourquoi l'habitant n'aurait-il pas le droit d'installer des panneaux photovoltaïques sur son toit ?

Vincent MAGRÉ : Il en a parfaitement le droit.

Laurence CLÉMENCEAU : D'où notre intervention avec les BF quand même. Selon où est située notre habitation, les BF n'ont pas toujours une bonne approche des panneaux photovoltaïques.

Vincent MAGRÉ : D'accord. Tu parlais de la question des BF. Pour que tout le monde comprenne bien, nous sommes d'accord que la zone d'accélération ne signifie pas que si vous n'êtes pas dans la zone, vous n'êtes pas autorisé à installer des ENR. Vous pouvez installer des énergies renouvelables même si vous n'habitez pas dans la zone d'accélération. Cette dernière permettra simplement, comme son nom l'indique, d'aller plus vite sur l'acceptation des procédures classiques. C'est tout. Cela permettra par exemple à des porteurs privés ou à des opérateurs sur des espaces publics de gagner un peu de temps. Dans les objectifs, en effet, le temps est compté. C'est tout. Cela ne vous empêchera en rien de monter n'importe quel projet d'ENR, hors zone. Pas de problème.

Sur ce point de délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

VU la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023,

VU l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables

VU l'avis de la commission Environnement du 29 novembre 2023

Après avoir entendu l'exposé sur la zone d'accélération des énergies renouvelables,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ARRÊTE les modalités de concertation précisées ci-dessus,

PRÉCISE que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du Conseil municipal et transmise au référent préfectoral,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

■ **Délibération 05 – COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE**
Création d'un comité consultatif « Mobilités des enfants »

Rapporteuse : Vanessa PAGEOT

La commune est en secteur rural, les villages sont satellites par rapport au bourg. La voiture est le moyen de transport le plus utilisé, ce qui amène un afflux de véhicules dans le cœur du village le matin aux heures

d'ouverture des écoles. Des parkings existent aux abords des différentes structures et Place Pirmil (hors mercredi, jour de marché).

Les transports scolaires dépendent de Clisson Sèvre et Maine Agglo : trois cars et un mini-bus desservent les trois écoles (matin et soir) sans accompagnateurs depuis le passage de ce service à l'Agglomération et la réinstallation de la semaine de quatre jours. Les cars sont peu remplis (38 élèves cette année scolaire sur les quatre circuits (dont deux enfants en mini-bus) – 76 en 2017/2018). Cette baisse de fréquentation peut avoir plusieurs raisons : absence de modulation des tarifs si la famille n'a besoin que d'un trajet ou s'il s'agit de fratries ; préférence de l'accueil périscolaire le soir pour une question d'horaires des cars ; absence d'accompagnateurs. Mais il est nécessaire d'explorer davantage les raisons de la non-utilisation de ce service.

En parallèle, l'usage du vélo devient de plus en plus important sur la commune. Des vélos apparaissent à la Maison de l'enfance et aux écoles. Apparaissent également des stratégies de stationnement des parents à la Maison de l'enfance ou Place Pirmil pour amener les enfants vers le pôle Jeunesse et/ou les écoles. Dans le secteur Bois-Geffray – Nymphéas, les piétons ont investi les chemins lors des déplacements vers les écoles.

En 2020, un groupe de travail d'élus s'est constitué pour réfléchir à l'utilisation des cars et le retour possible d'accompagnateurs. Aujourd'hui, nous souhaitons élargir la réflexion. Le constat est que les familles utilisent beaucoup la voiture pour les trajets quotidiens des enfants vers l'école ou leurs activités péri ou extra-scolaires.

Les questions à se poser sont les suivantes :

- Pourquoi les transports scolaires sont-ils sous-utilisés ?
- Quelles seraient les alternatives possibles à la voiture sur la commune ?
- Comment accompagner les familles vers un changement d'habitudes ?

Afin de travailler de façon collective aux réponses à ces questions, il est proposé de réactiver le groupe de travail et de l'élargir aux représentants associatifs et aux usagers en créant un comité consultatif sur les mobilités des familles.

La méthode :

- Un questionnaire en direction des familles et des enfants :
Il vise à affiner notre connaissance des habitudes des habitants de la commune. Il est en cours d'élaboration et sera distribué le plus vite possible. C'est via ce support que nous ferons appel aux candidats intéressés pour rejoindre le comité consultatif. Les résultats seront partagés avec le comité consultatif lors de la 1^{ère} réunion.
- Un comité consultatif, composé de la manière suivante :
 - 6 membres du Conseil municipal (5 élus du groupe majoritaire et 1 élue du groupe minoritaire) : Vanessa PAGEOT, Elise Le BAIL, Stéphanie VIOLIN, Séverine KUTER, Patrice CHOIMET et Sabine AUDRAIN.
 - 5 membres issus des associations suivantes :
 - 1 représentant de la FCPE de Charles Gifard
 - 1 représentant de la FCPE du Petit Prince
 - 1 représentant de l'APEL
 - 2 représentants de Roulibre hayonnaise
 - 5 habitants sur candidature via le questionnaire, puis tirés au sort si besoin, en veillant à la répartition géographique et à la parité femmes-hommes.

Ce comité se réunira une fois par mois entre mars et juin 2024, voire plus si besoin.

Lors de ces réunions mensuelles, nous souhaitons :

- Effectuer un état des lieux
- Explorer les propositions d'alternatives par mode de déplacement : transport en commun, co-voiturage, piéton, vélo...
- Trouver comment sensibiliser et impliquer les familles à un changement de pratique.

Il pourra effectuer des auditions de personnes « ressources » du territoire (usagers, associations, professionnels, CME ...), faire des visites de terrain et organiser tout type de travail collectif.

L'objectif de ce comité consultatif est d'établir un état des lieux et d'émettre des recommandations dans le but de réduire l'utilisation individuelle de la voiture lors des déplacements des enfants.

Avez-vous des questions ?

Vincent MAGRÉ : Merci Vanessa. Oui, il y aura sans doute des questions ou des remarques. Sabine.

Sabine AUDRAIN : Juste une petite remarque Vanessa, pour le comité des personnes dans lequel je suis mentionnée. Je pense que tu as repris le groupe qui faisait partie du car. Moi, je ne pourrai pas faire partie de ce groupe de travail. J'en parlais à Agnès qui pourrait se dégager du temps pour en faire partie. Est-il possible de me remplacer par Agnès ?

Vincent MAGRÉ : Très bien, c'est noté. D'autres questions ? D'autres remarques ? Isabelle CIVEL.

Isabelle CIVEL : Quelques remarques sur ce comité consultatif. On parlait effectivement des cars qui sont à l'Agglomération. On a bien remarqué que depuis la semaine de quatre jours, c'est mentionné, les cars sont très peu remplis du fait des créneaux horaires. Je pense en tout cas. Concernant la composition du comité consultatif, tu parlais de l'élargir un peu Vanessa, et d'aller au-delà du scolaire. Tu évoquais les associations, les différents pôles. Je trouve dommage que ce comité consultatif ne soit dirigé que vers les écoles (représentants FCPE, APEL, Charles Gifard et Petit Prince). On aurait peut-être pu inclure dès le départ dans ce travail la directrice du pôle Jeunesse, des associations bien définies, peut-être de plus grosses associations qui amènent énormément d'enfants vers le Moulin des Landes ou le gymnase Sèvrieria. C'est une remarque. Je trouve qu'on s'est vraiment focalisés vers les écoles alors qu'on aurait pu élargir ce comité consultatif. Il est en fait très étriqué.

Vincent MAGRÉ : Merci. Réponse, Vanessa ?

Vanessa PAGEOT : Nous avons prévu deux questionnaires, un questionnaire adulte et un questionnaire enfant plus à destination des primaires. Le questionnaire adulte sera également distribué aux familles fréquentant le multi-accueil. Ainsi, on élargit un peu plus. Nous n'avons pas de parents représentants pour le multi-accueil. Nous ne pouvons donc pas faire appel à des représentants. Par contre, ils intégreront peut-être le comité consultatif par le biais des cinq habitants qui représenteront ce panel.

Une distribution peut également être envisagée sur Citéjeun'. Tu parlais de la responsable du pôle Jeunesse voire des responsables, soit Soizic HERVOUET et Audrey HERVOUET. Je ne l'ai pas mentionné, mais il est possible de faire appel à des personnes « ressources » du territoire, des professionnels par exemple. C'est d'ailleurs indiqué dans la délibération. Audrey et Soizic peuvent parfaitement être intégrées par ce biais. Nous aurons besoin notamment de Soizic puisqu'elle a mis en place le pédibus il y a quelque temps et elle souhaite le réitérer. On fera donc forcément appel à ses compétences.

Vincent MAGRÉ : Merci Vanessa. D'autres questions ? D'autres remarques ? Oui, Agnès PARAGOT.

Agnès PARAGOT : Juste une petite question concernant la forme de ce comité consultatif, le questionnaire, etc. J'ai souvenir d'un questionnaire qui avait été mis en ligne à la fin de l'année au sujet des déchets, du tri, etc. On n'en entend plus parler. Je voudrais savoir s'il a été dépouillé. C'est bien de

mettre en place des outils, mais si ensuite ça ne sert pas et qu'on n'en voit plus la nécessité ... Ce n'est pas à Vanessa que cela s'adresse. Comme c'est une autre forme de consultation...

Séverine KUTER : (...) Nous nous concertons pour savoir de quel questionnaire tu parles. C'est celui qui concerne le tri des biodéchets ? C'est quoi ?

Agnès PARAGOT : Il est toujours en ligne. C'est le questionnaire « Tri et collecte des déchets sur La Haye-Fouassière ». Voilà le titre.

Séverine KUTER : C'est l'Agglo en fait.

Agnès PARAGOT : Non. C'était La Haye-Fouassière. C'était en tant qu'ambassadeur de l'environnement, etc. Noé et Justine.

Vincent MAGRÉ : C'était les services civiques.

Séverine KUTER : Un mot Jean-Marie sur les suites de ce questionnaire ?

Vincent MAGRÉ : Les services civiques concernent en effet Jean-Marie.

Jean-Marie MOREL : Ce questionnaire ne devrait plus être en ligne effectivement. Je découvre qu'il l'est toujours. Compte tenu des décisions de l'Agglomération sur la question des déchets et du nouveau règlement, nous avons immédiatement interrompu la mission de nos jeunes volontaires sur cette question. En effet, dès l'annonce par l'Agglomération et la hausse des coûts des relevés ainsi que la limitation d'accès aux déchetteries, lors des premières visites qu'ils ont réalisées, ils se sont faits incendier. On a donc décidé d'arrêter. Normalement, le questionnaire ne devrait plus être en ligne.

On a abandonné puisque d'abord, ce n'était pas de notre compétence, on voulait juste apporter une contribution au PCAET (plan climat-air-énergie territorial) avec nos ambassadeurs de l'environnement. Compte tenu des décisions prises par l'Agglomération, je ne voulais plus envoyer nos jeunes volontaires dans des situations insoutenables. Eux-mêmes ont reconnu ne pas pouvoir continuer parce que les gens ne comprenaient pas. Nos jeunes venaient les voir et étaient mal accueillis. On va voir très vite avec le service Communication pour que le questionnaire soit retiré. Il y a eu très peu de réponses en réalité. Cela n'a donc aucune valeur.

Vincent MAGRÉ : Merci pour ces précisions. Mais ça date, parce que Justine et Noé, c'était en 2021. (...) En tout cas merci pour ce point de vigilance parce que c'est en effet une décision qui avait été prise. Comme Jean-Marie l'a expliqué, on avait vu tout cela mais on n'avait peut-être pas suffisamment communiqué ni dans le cadre des services, ni auprès de la population. Merci.

D'autres questions ? D'autres remarques ? On passe au vote. Sur ce comité consultatif, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

VU l'article L.2143-2 du CGCT, « le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. (...) ».

VU l'avis favorable de la commission Enfance-jeunesse du 11 décembre 2023

Après avoir entendu l'exposé sur la création d'un comité consultatif « Mobilité enfants »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un comité consultatif sur la question des « mobilités des enfants ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

■ **Délibération 06 – FINANCES**

**Marché d'aménagement de la cour de l'école du Petit Prince et construction de préaux
Avenant N° 1 Lot N° 2 : Gros œuvre**

Rapporteur : Jean-Marie MOREL

Par délibération n° 2023-10-12 du 5 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la cour de l'école et la construction de préaux, comme suit :

- **Lot 1** : Terrassement-voirie-assainissement-signalisation et mobilier-aménagement paysagers avec le Groupement EFFIVERT/GAUTIER pour 148 981.90 € HT
- **Lot 2** : Gros œuvre avec la société ANDRÉ BTP pour 34 500 € HT
- **Lot 3** : Charpente métallique-couverture-finitions et végétalisation des toitures avec la société ANDRÉ BTP pour 142 000 € HT

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien les travaux pour le lot 2 : Gros œuvre. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus, nécessitant un avenant n° 1 :

- Travaux complémentaires à la suite de la découverte d'un mur de soutènement en mauvais état, nécessitant sa reprise,
- À la suite de la découverte d'un sous-sol instable (ancienne décharge), des terrassements complémentaires ont dû être programmés avec remplissage en béton

L'avenant n°1 introduit également une moins-value concernant la modification de la structure des murs pour homogénéiser les aspects des murs de soutènement.

Description	Montant HT
Travaux complémentaires à la suite de la découverte d'un mur de soutènement en mauvais état, nécessitant sa reprise.	1 447.38 €
Découverte d'un sous-sol instable, des terrassements complémentaires ont dû être programmés avec remplissage en béton.	2 481.25 €
Modification de la structure des murs pour homogénéiser les aspects des murs de soutènement.	-827,34 €
Total	3 101.29 €

Le montant de ces travaux s'élève à 3 101.29 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 37 601,29 € HT, représentant une augmentation de + 8,99 %.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Jean-Marie MOREL : Tu évoquais tout à l'heure les aléas de chantier Laurence, on est dedans. Nous avons fait deux découvertes qui concernent le lot « gros œuvre » de ce marché. Lorsque nous avons démolì le petit bâtiment de la cour qui abritait les jeux des enfants et les vélos, on s'est aperçus que le mur soutenant le parking qui est adossé, était en très mauvais état et risquait de ne pas résister. Il a donc fallu décider de reconstruire un mur. Cela représente une somme de presque 1 500 € HT qui vient se rajouter. Et puis, au moment de creuser les fondations des poteaux du préau, nous avons découvert que dans la cour de l'école existait autrefois, avant la cour d'école, une décharge avec métaux, verre. Il y avait même le pot de chambre, sans doute de l'arrière-grand-mère. Nous avons donc été contraints d'aller chercher du sol sain, d'évacuer les déchets. Cela représente un surcoût de 2 400 € HT.

Parallèlement à cela, nous avons fait le choix d'un autre type de mur que ce qui était prévu tout autour du préau et du plan incliné permettant d'accéder au terrain en surplomb. Ce qui nous permet d'obtenir une moins-value de 830 €. Nous avons donc un surcoût et un avenant à passer pour un peu plus de 3 000 € HT. Comme le marché n'était pas très important, il était de 34 500 € sur ce lot, on dépasse les 5 %. Ce qui nous oblige à passer en délibération, puisqu'il s'agit d'une augmentation de 8,99 %.

Vincent MAGRÉ : Merci pour ces précisions. Des questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération en date du 5 octobre 2023 approuvant l'attribution du marché de travaux lot 2 "Gros œuvre" à la société ANDRÉ TP dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour de l'école et construction de préaux.

VU l'avis de la commission Finances du 30 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé sur le marché d'aménagement de la cour d'école du Petit Prince et construction de préaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1, d'un montant de 3 101,29 € HT, au marché lot 2 "Gros œuvre", conclu avec la société ANDRÉ TP dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour de l'école et construction de préaux.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

■ **Délibération 07 – FINANCES**

**Marché d'aménagement de la ZAC de la Sèvre
Avenant N° 4 Lot 1 Travaux VRD**

Rapporteur : Jean-Marie MOREL

Par délibération n° 2022-05-09 du 12/05/2022, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la ZAC de la Sèvre comme suit :

- **Lot 1** : travaux VRD avec le Groupement GAUTIER TP/CHARIER pour 1 186 072,34 € HT
- **Lot 2** : contrôles des réseaux avec CEQ OUEST pour 7 741 € HT
- **Lot 3** : aménagements paysagers avec ARBORA PAYSAGES pour 567 365,40 € HT et l'option PSE pour 2 040 € HT

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien les travaux pour le lot 1 : Travaux VRD. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus, nécessitant un avenant n° 4 :

- Les modifications de l'assainissement des Eaux Pluviales, suite à la découverte d'un réseaux Eaux Pluviales existant rue de Bel Air en mauvais état. Celui-ci est donc à reprendre dans l'emprise de la ZAC, y compris sur les branchements existants (cf annexe 1)

- Les terrassements des colonnes enterrées posées par l'Agglo. Le mode de collecte des déchets ayant évolué (suppression des sacs jaunes), les points d'apports volontaires ont été adaptés sur la ZAC (colonnes enterrées supplémentaires). (cf annexe 2)

L'avenant n°4 introduit également une moins-value concernant :

- la suppression des travaux intégrés au marché mais qui sont hors périmètre de la ZAC (cf annexe 3)
- la suppression de prestations qui ne seront pas réalisées en phase 2 (cf annexe 4)
- l'ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1 (cf annexe 5)

Récapitulatif de l'avenant 4	Montant HT
Plus-value / reprise du réseau Eaux Pluviales rue de Bel Air (annexe 1)	50 031,50 €
Plus-value / les terrassements des colonnes enterrées (annexe 2)	64 509,08 €
Moins-value / travaux supprimés situés hors périmètre de la ZAC (annexe 3)	- 24 998,18 €
Moins-value / prestations supprimées, non-réalisées en phase 2 (annexe 4)	- 11 910,00 €
Moins-value / Ajustement des quantités suivant les travaux réalisés en phase 1 (annexe 5)	- 26 268,72 €
Total	51 363.68 €

La somme de ces travaux s'élève à 51 363.68 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 314 167,94 € HT, ce qui représente une augmentation de + 4,33 % et + 10,80 % d'avenants cumulés. Les dépenses en résultant seront imputées au budget annexe ZAC de la Sèvre.

En raison des prestations supplémentaires (réseau EP rue de Bel Air et terrassements colonnes enterrées), un délai supplémentaire de 7 mois est accordé à l'entreprise.

Jean-Marie MOREL : Je ne sais pas si ce sont des aléas de chantier. Sur l'un d'entre eux, oui, il y a plusieurs plus-values. La première porte sur le réseau des eaux pluviales de la rue de Bel Air. Nous avons en effet procédé à une analyse de ce réseau qui normalement se raccordait sur la ZAC. On s'est aperçus qu'il était dans un état pitoyable. Nous sommes donc obligés de reprendre complètement le réseau des eaux pluviales. Les travaux sont en cours sur toute la partie qui va de la départementale jusqu'en haut du chemin de Bel Air qui lui, avait déjà été pris en compte dans le cadre de la ZAC. Il s'agit donc d'une plus-value de 50 000 € HT.

L'autre plus-value porte sur une surprise des règles de l'Agglomération. En effet, sur toute la partie de la ZAC, nous disposons d'espaces prévus pour accueillir des containers, à l'instar de chacun d'entre nous. Sauf que le règlement de l'Agglomération a changé. Il s'agit maintenant de mettre des colonnes enterrées. Cela génère un surcoût de terrassement pour pouvoir mettre en place ces colonnes de presque 65 000 € HT.

Nous avons heureusement trouvé des moins-values. Nous avons supprimé un certain nombre de travaux dans le périmètre de la ZAC, tout simplement parce qu'ils n'avaient plus de raisons d'être ou parce que les travaux ont fait apparaître des sols qui ne permettaient pas de maintenir l'aménagement tel qu'il était prévu. Il s'agit d'une moins-value de presque 25 000 €. Nous avons également supprimé des interventions, des prestations sur la phase N° 2 à venir, autour de 11 000 €. Enfin, et cela est courant sur ce type de chantier, nous avons ajusté les quantités suivant les travaux réalisés dans la phase N° 1. Nous avons des quantités inférieures de matériaux, de plantations. Nous sommes donc à - 26 000 €.

Ce qui nous fait un avenant à hauteur de 51 000 € qui représente une augmentation de 43 % mais de 10,80 % sur les avenants cumulés. Ce qui nous obligeait à passer une délibération. L'avenant s'élève donc à un peu plus de 51 000 € HT.

Vincent MAGRÉ : Merci. Des questions ? Des remarques ? Pas de questions, pas de remarques ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU sa délibération en date du 12/05/2022 approuvant l'attribution du marché de travaux lot 1 « travaux VRD » au Groupement GAUTIER TP/CHARIER dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la Sèvre.

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 30 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé sur le marché d'aménagement de la ZAC de la Sèvre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 4, d'un montant de 51 363,68 € HT, au marché lot 1 "travaux VRD", conclu avec le Groupement GAUTIER TP/CHARIER dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la Sèvre,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

■ **Délibération 08 – RESSOURCES HUMAINES**

Renouvellement de l'agrément du dispositif de service civique

Rapporteur : Jean-Marie MOREL (pour Audrey VIDAL-BLANCHART)

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non-lucratif ou une personne morale de droit public, pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire par mois.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois. L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vincent MAGRÉ : Jean-Marie toujours. Audrey VIDAL-BLANCHARD devait présenter ce point mais, pour des raisons personnelles, elle n'a pas pu être présente ce soir. C'est donc Jean-Marie qui nous présente le dispositif de service civique. Il s'agit de renouveler l'agrément. Merci de reprendre la parole, Jean-Marie, pour l'exposition des motifs.

Jean-Marie MOREL : L'agrément que nous avons obtenu en 2021 se termine en avril 2024. Se pose alors la question du renouvellement, de savoir si nous continuons d'accueillir des jeunes volontaires en service civique. Nous avons réalisé une rapide évaluation. On sait qu'effectivement aujourd'hui, il faut avoir au moins deux jeunes. Nous avons démarré ce projet service civique avec un seul et on s'est rendu compte très vite que ce n'était pas du tout dynamique pour le jeune. Il faut donc en avoir au moins deux.

On sait aussi maintenant qu'il vaut mieux rester sur du multiple de trois. À partir du moment où on a plus de trois volontaires, il faut un autre tuteur, soit un tuteur pour trois volontaires. Aussi, si on a quatre volontaires, ce qui était notre cas, il nous faut deux tuteurs, donc en fait plutôt trois. L'Atlas de la biodiversité arrive à sa fin. Vous avez eu tout à l'heure une présentation rapide. Il nous faudra donc voir sans doute comment nous pouvons le prolonger. La mission d'ambassadeur de l'environnement, on en a parlé tout à l'heure, s'est révélée beaucoup moins attractive que l'autre puisque nous n'avons pas eu de candidat depuis l'été 2022. Par ailleurs, nous avons décidé qu'il valait mieux s'arrêter là.

Aussi, nous considérons qu'il nous faut proposer des missions plus diversifiées tout en maintenant un espace d'innovation et d'inventivité pour les jeunes. La proposition de renouvellement d'agrément qu'on vous fait ce soir porterait sur trois jeunes volontaires. Quand je dis trois jeunes cela signifie qu'on peut en avoir au maximum trois. On peut n'en avoir que deux, mais on ne peut aller au maximum, que jusqu'à trois. Pour une durée de huit mois de toute façon, car même si la loi dit douze mois, aujourd'hui, ce n'est que huit mois.

Le thème de la mission serait : « s'engager pour préserver la biodiversité et développer les écogestes. » Elle prendrait un aspect plus transversal autour de :

- Continuer à mener des actions autour de la biodiversité, qu'on a évoquée tout à l'heure,
- Participer à la démarche de révision du PLU du point de vue de la protection des haies, des arbres et des espaces naturels,
- Soutenir les deux associations qui vont travailler sur ces questions : Le jardin partagé d'une part, et Pour notre superbe nature d'autre part. Donc un soutien à leurs actions,
- Développer des actions en direction des enfants et des jeunes de la commune, un peu plus loin que ce que nous avons fait dans le cadre de l'ABC,
- Travailler en direction de nos agents autour des écogestes : développer les écogestes, assurer de la formation ; mais également en direction des associations pour accompagner la mise en œuvre de la charte des éco-manifestations. On a une charte des éco-manifestations mais on voit bien la nécessité de créer aussi des outils.

C'est sur cette base que nous vous proposons de demander le renouvellement de notre agrément. Si ce renouvellement est obtenu, il durera trois ans. Le coût est pris en charge par l'État pour la plus grande partie, c'est-à-dire pour l'indemnité. Et l'indemnité de compensation transport et repas est, en Loire-Atlantique, couverte par le Département qui la prend en charge. Le coût est quasi nul pour la commune. C'est ce que j'avais déjà dit il y a trois ans, et je le redis aujourd'hui.

La commission a eu l'état de ce qu'il s'est passé pour les jeunes que nous avons accueillis. Je ne vais pas y revenir, mais globalement, leur passage ici en service civique leur a permis à tous de rebondir en termes de formation et en termes professionnels. On parlait de Noé tout à l'heure, Noé qui n'avait pas pu obtenir le Master Droit de l'environnement à Nantes, l'a obtenu. Il termine actuellement son Master 2 cette année. On a eu une jeune également qui n'arrivait pas à trouver du travail, parce qu'elle n'avait pas d'expérience. Elle n'avait pas encore terminé son service qu'elle a été recrutée par un cabinet d'études. On en a eu une autre que vous connaissez sans doute puisque Anastasia est ensuite allée faire un BPJEPS. Elle a abandonné la filière purement environnement et elle est aujourd'hui responsable de Citéjeun'. Voilà pour quelques-uns au passage. On trouve que le bilan est plutôt positif aussi du point de vue des jeunes.

Vincent MAGRÉ : Merci pour ces éléments d'appréciation pour le vote de la délibération. Concernant cet agrément, y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions, pas de remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

VU l'avis de la commission Ressources Humaines du 29 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé sur le renouvellement de l'agrément du dispositif de service civique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler la demande d'agrément du dispositif du service civique au sein de la commune de La Haye-Fouassière à compter du 1^{er} février 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à demander le renouvellement d'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant est prévu par l'article R121-25 du code du service national pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

■ **Délibération 09 – AFFAIRES GÉNÉRALES**

Information

Décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Rapporteur : Vincent MAGRÉ

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

Au titre du point 4° - Décider la conclusion et la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Location du logement du 13 rue Étienne Cassard pour une durée de 6 mois du 1/01/2024 au 30/06/2024.

Au titre du point 7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- N° 1207 pour une durée de 30 ans à Monsieur MANCEAU Antoine,
- N° 1208 pour une durée de 15 ans à Monsieur MANCEAU Antoine,
- N° 1209 pour une durée de 50 ans à Madame BONNEAU Yvette,
- N° 1210 pour une durée de 30 ans à Madame ROY Gwendoline,
- N° 1211 pour une durée de 15 ans à Monsieur MOTREUIL Philippe,
- N° 1212 pour une durée de 50 ans à Monsieur CIVEL Franck.

Vincent MAGRÉ : Nous arrivons au terme de ce Conseil municipal. Deux points concernant les décisions du maire qui feront plaisir à Laurence puisque c'est évidemment à elle que nous pensons quand nous

remplissons cette feuille. Il s'agit à la fois d'une décision de location concernant le logement du 13 rue Étienne Cassard pour une durée de six mois. Il s'agit d'un renouvellement de l'ancienne location, dans les mêmes conditions.

Je vous fais grâce de l'ensemble des reprises des concessions dans les cimetières, mais c'est aussi une obligation de les nommer à ce titre dans les décisions du maire. Il y en a six sur des durées allant de 15 à 50 ans.

Après avoir entendu l'exposé sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de cette information.

Vincent MAGRÉ : Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je clos la séance. Je vous souhaite une bonne soirée.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 4 avril. Ce sera le vote du budget.

Des questions ou des remarques, peut-être dans le public ? Merci Yves en tout cas, d'être resté aussi tard et de venir écouter les échanges parfois vifs, mais toujours démocratiques.

La séance est levée à 22 h 05

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Élodie CAMIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the text identifying the secretary.